Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

117e année

16 février 1985
No 7

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

117e année
16 février 1985
No 7

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 624
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 624
Assurance-récolte, Loi sur l' 624
Avis divers 626
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 628
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 629
Compagnies, Loi sur les 585-642
Compagnies étrangères, Loi sur les 622
Curatelle publique, Loi sur la 649
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 623
Inspecteur général des institutions financières 650
Liquidation des compagnies, Loi sur la 651
Ministères, Avis concernant les 652
Proclamation(s) 671
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un 673
Soumissions, Demandes de 673
Ventes par shérif 682
Ventes pour taxes, avis de publication 697

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1985

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1464-6384 PIZZA JARO INC.	1976 02 06	1985 01 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES C. CORMIER INC.
1330-9943 SERVICE D'ORDINATEURS SANFAÇON INC.	1973 07 03	1985 01 22	de la dénomination sociale: MAT-NAP INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9024 2314-9024 QUÉBEC INC.	1985 01 18	Montréal
2314-9057 2314-9057 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Montréal
2314-9073 2314-9073 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Montréal
2315-5088 2315-5088 QUÉBEC INC.	1985 01 21	Iberville
2315-5112 2315-5112 QUÉBEC INC.	1985 01 22	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5229 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Labelle
2315-5278 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Québec
2315-5328 QUÉBEC INC.	1985 01 21	Mingan
2315-5443 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Laval
2315-5526 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Joliette
2315-5591 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Laval
2315-5609 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Longueuil
2315-5633 QUÉBEC INC.	1985 01 22	Saint-François
2315-5781 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Montréal
2315-5807 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Saint-François
2315-5815 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Saint-François
2315-5864 QUÉBEC INC.	1985 01 21	Terrebonne
2315-5872 QUÉBEC INC.	1985 01 21	Beauce
2315-5914 QUÉBEC INC.	1985 01 22	Beauce
2315-5955 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Laval
2315-5963 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Québec
2315-5989 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Montréal
2315-6003 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Terrebonne
2315-6060 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Montréal
2315-6193 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-6243 2315-6243 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Hauterive
2315-6250 2315-6250 QUÉBEC INC.	1985 01 23	Hauterive
2315-6276 2315-6276 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Montréal
2315-6318 2315-6318 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Alma
2315-6417 2315-6417 QUÉBEC INC.	1985 01 28	Beauharnois
2315-6532 2315-6532 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Laval
2315-6631 2315-6631 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Beauharnois
2315-6912 2315-6912 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Montréal
2315-6920 2315-6920 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Montréal
2315-8058 2315-8058 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Montréal
2315-8066 2315-8066 QUÉBEC INC.	1985 01 24	Montréal
2315-8157 2315-8157 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Joliette
2315-8165 2315-8165 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Arthabaska
2315-8264 2315-8264 QUÉBEC INC.	1985 01 25	Joliette
2315-8512 2315-8512 QUÉBEC INC.	1985 01 28	Beauharnois
2315-6839 A & R BELLEY INC.	1985 01 25	Saint-François
2315-6557 AFFICHAGE MAGNÉTICK PLUS INC. *MAGNETICK TICKETS PLUS INC.*	1985 01 22	Joliette
2315-6938 AGENCE DE RÉCLAMATIONS JEAN MC LEOD ET ASSOCIÉS INC.	1985 01 28	Terrebonne
2315-5286 AGENCE LOUISE LESAGE INC.	1985 01 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-6672 LES AGENCES HUPPÉ-COURTOIS INC.	1985 01 24	Longueuil
2315-4990 LES AGENCES RÉJEAN CYR INC.	1985 01 22	Québec
2315-6409 LES AGRÈS DE PÊCHE C.H.P. INC.	1985 01 24	Gaspé
2315-5211 AGRIFERME (1985) INC.	1985 01 23	Beauce
2315-6805 LES AILES FANTASTIQUES LTÉE	1985 01 25	Québec
2315-5724 AIR EXECUTIVE INC.	1985 01 23	Chicoutimi
2315-6755 ALAIN COMPARTINO INC.	1985 01 24	Abitibi
2315-5740 AMPEX ÉLECTRIQUE (1985) INC.	1985 01 23	Montréal
2315-8207 ARMATURES PERRON INC.	1985 01 28	Laval
2315-8017 ARTE DESIGN INC.	1985 01 25	Montréal
2315-6441 ARTHUR COURTEMANCHE & FILS INC.	1985 01 28	Bedford
2315-8223 L'ARTISAN DES HALLES INC.	1985 01 28	Québec
2315-5104 ASTRA VIDÉO INC.	1985 01 22	Terrebonne
2315-6821 ATELIER LA JALOUSIE INC.	1985 01 25	Montmagny
2315-6292 AUTO CAMPEUR INTER INC.	1985 01 25	Québec
2315-8280 BAR LE DRAGUEUR INC.	1985 01 28	Gaspé
2315-6425 BAR LES NUITS BLANCHES INC.	1985 01 28	Terrebonne
2315-5344 BARIL ÉVALUATION LTÉE	1985 01 22	Trois-Rivières
2315-8033 BERNARD GUILBAULT INC.	1985 01 25	Terrebonne
2315-6664 BOISÉ FRANCOEUR INC.	1985 01 24	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5179 BOUCHERIE DU CHEF INC.	1985 01 18	Mingan
2315-8298 BOUTIQUE JO-DI INC.	1985 01 28	Richelieu
2315-6144 BOUTIQUE LES SOLDES J.G. INC.	1985 01 25	Québec
2315-8082 BOUTIQUE TOUCAN INC.	1985 01 25	Iberville
2315-6540 BOUTIQUE YVANE INC.	1985 01 24	Québec
2315-5617 BUREAU DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION R.C. INC.	1985 01 21	Iberville
2315-6094 B.D.Y. KIM INC.	1985 01 24	Montréal
2315-5260 CACYR RENOV INC.	1985 01 22	Chicoutimi
2315-6078 CAFÉ CLASSIQUE LTÉE	1985 01 24	Québec
2314-7226 CARON, FORTIER & ASSOCIÉS INC.	1984 12 28	Saint-François
2315-6771 CARROSSERIES NOTRE-DAME INC.	1985 01 25	Montréal
2315-8520 CARROSSIERS QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.	1985 01 28	Québec
2315-5997 CHAUSSURES AVARO INC.	1985 01 22	Saint-Maurice
2315-8025 CHAUSSURES FAMILIALES ST-JOVITE INC.	1985 01 25	Terrebonne
2315-4974 CHICO AMUSEMENT & FILS INC.	1985 01 22	Beauharnois
2315-5377 LA CIE DE FINANCE FAYAJAAN INC.	1985 01 22	Montréal
2315-6342 CLAUDE BARIBEAU ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1985 01 25	Québec
2315-8249 CLAUDE LABELLE & FILS INC.	1985 01 28	Terrebonne
2315-6953 CLAUDE SIGOUIN TRANSPORT INC.	1985 01 28	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5575 CLUB VIDÉO J.A.M. INC. *J.A.M. VIDEO CLUB INC.*	1985 01 23	Montréal
2315-4917 CLUB VIDÉO LOUISEVILLE INC.	1985 01 18	Trois-Rivières
2315-6722 LES COMMUNICATIONS MASKOUTAINES INC.	1985 01 24	Saint-Hyacinthe
2315-8272 COMPTOIR C.L.M. INC.	1985 01 28	Abitibi
2315-5369 CONCEPTION LOGIQUE R.T. INC.	1985 01 22	Québec
2315-5567 LES CONFECTIONS LAURIER COUTURE INC.	1985 01 23	Beauce
2315-6748 CONSTRUCTION GÉNÉRALE E.S. CURADEAU INC.	1985 01 24	Gaspé
2315-5849 LES CONSTRUCTIONS CLAUDE POULIN INC.	1985 01 23	Beauce
2315-5922 LES CONSTRUCTIONS DENIS BAILLARGEON INC.	1985 01 22	Bedford
2315-5054 LES CONSTRUCTIONS L.A.D. LESSARD INC.	1985 01 21	Joliette
2315-5120 LES CONSTRUCTIONS MARIAL INC.	1985 01 22	Québec
2315-5484 LES CONSULTANTS G.R.L. INC.	1985 01 22	Terrebonne
2315-5351 COPIE-ROX INC.	1985 01 21	Montréal
2315-4743 CORPORATION DOMINAR	1985 01 22	Trois-Rivières
2315-5187 LES COUPES DE BOIS HAM-SUD INC.	1985 01 22	Joliette
2315-6334 DÉPANNEUR YVON CHARTIER INC.	1985 01 25	Trois-Rivières
2315-6235 DÉTAIL DYNAMIQUE INC. *DYNAMIC DETAIL INC.*	1985 01 23	Montréal
2315-6359 DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE (1985) INC.	1985 01 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5427 DISTRIBUTEURS BELLE MARIE LTÉE *BELLE MARIE DISTRIBUTORS LTD.*	1985 01 22	Laval
2315-8090 LES DISTRIBUTIONS G. GAGNÉ INC.	1985 01 25	Saguenay
2315-8181 DIVISION D'AVENTURE TEDECHY & BROADHURST INC.	1985 01 28	Saint-Hyacinthe
2315-5195 ÉBÉNISTERIE R. HÉBERT INC.	1985 01 23	Québec
2315-6011 L'ÉCOLE DE CONDUITE G.O. LTÉE	1985 01 24	Longueuil
2315-8009 LES ENTREPRISES CLEMONGUI INC.	1985 01 24	Beauharnois
2315-5898 LES ENTREPRISES DE GESTION GAUTRAY INC.	1985 01 22	Montréal
2315-6565 LES ENTREPRISES DE PLACEMENT F.B.G. INC.	1985 01 23	Alma
2315-5716 LES ENTREPRISES DE SERVICE, DISTRIBUTION MAISON L.O.D. INC.	1985 01 23	Québec
2315-6904 LES ENTREPRISES D'HÔTELLERIE L.P.C. INC.	1985 01 25	Trois-Rivières
2315-5880 ENTREPRISES FLORAMI INC.	1985 01 21	Montréal
2315-6615 ENTREPRISES INDUSTRIELLES (P.L.D.) LTÉE	1985 01 23	Laval
2315-5161 LES ENTREPRISES JACQUES MARQUIS INC.	1985 01 22	Abitibi
2315-6789 LES ENTREPRISES J.G. PALARDY INC.	1985 01 25	Longueuil
2315-6979 LES ENTREPRISES LIONEL THIFFAULT INC.	1985 01 28	Richelieu
2315-6391 LES ENTREPRISES MN3G INC.	1985 01 24	Beauce
2315-8041 LES ENTREPRISES M. BELZILE INC.	1985 01 25	Longueuil
2315-6516 LES ENTREPRISES NURO INC.	1985 01 24	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-6227 ENTREPRISES RIVARD & FRÈRES INC.	1985 01 23	Trois-Rivières
2315-5930 LES ENTREPRISES ROBERT POIRIER INC.	1985 01 22	Abitibi
2315-6284 LES ENTREPRISES TRUDEL ET BOUCHER INC.	1985 01 25	Longueuil
2315-6888 LES ENTREPRISES VERMAR INC.	1985 01 25	Montréal
2315-6961 LES ENTREPRISES (RAYJA) INC.	1985 01 28	Rimouski
2315-6433 LES ENTRETIENS PAYSAGERS J. & R. INC.	1985 01 28	Québec
2315-5419 ÉPICERIE LA DORÉ INC.	1985 01 22	Roberval
2315-6268 ÉQUIPEMENTS P.M.H. INC.	1985 01 24	Terrebonne
2315-6383 LES ÉVALUATIONS MARIEN & ASSOCIÉS INC.	1985 01 24	Montréal
2315-6706 FENESTRATION «IDÉAL» INC.	1985 01 25	Joliette
2315-8116 FERME YTHÈBE INC.	1985 01 25	Québec
2315-6052 LES FLOR'IDÉES INC.	1985 01 24	Drummond
2315-5542 F.M. GRAINBEC INC.	1985 01 23	Longueuil
2315-5690 GARAGE DENIS POULIN INC.	1985 01 22	Beauce
2315-5450 GESTION ARMELLE INC.	1985 01 22	Beauce
2315-6813 GESTION GERVAIS LEMAY LTÉE	1985 01 25	Québec
2315-5682 GESTION GILLES TARDIF INC.	1985 01 22	Québec
2315-5203 GESTION IMMOBILIÈRE YVON CLÉMENT INC.	1985 01 22	Saint-Maurice
2315-5559 GESTION MEHNERT INC. *MEHNERT TREUHAND INC.*	1985 01 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-6219 GESTION MICHEL TARDIF INC.	1985 01 22	Québec
2315-5468 GESTION M.D.R. INC.	1985 01 23	Québec
2315-5948 LES GESTIONS K.B.T. INC.	1985 01 21	Montréal
2315-8108 GESTIONS P. DEMERS INC.	1985 01 25	Trois-Rivières
2315-5476 GILLES LEMAY INC.	1985 01 23	Québec
2315-6185 GRAVURE OCTET INC.	1985 01 23	Montréal
2315-5062 LE GROS DU MATELAS INC.	1985 01 21	Montréal
2315-5823 LE GROUPE GESTREX INC.	1985 01 23	Chicoutimi
2315-5831 LE GROUPE-CONSEIL ACCORD INC.	1985 01 23	Québec
2315-6847 G. T. PNEUS INC.	1985 01 25	Saint-François
2315-6987 HÔTEL CHEZ ROLLAND INC.	1985 01 28	Québec
2315-5237 IMMEUBLES FÉDÉRON LTÉE	1985 01 23	Bedford
2315-5070 LES IMMEUBLES GILLES CAREAU INC.	1985 01 21	Québec
2315-5096 LES IMMEUBLES P.G.B. INC.	1985 01 22	Trois-Rivières
2315-6375 LES IMMEUBLES VENDEX INC.	1985 01 25	Iberville
2315-6698 IMPERBRIC INC.	1985 01 24	Québec
2315-5799 LES INDUSTRIES BELGA INC.	1985 01 23	Québec
2315-6201 INSTRUMENTS TECHNIQUES CHICOUTIMI INC.	1985 01 24	Chicoutimi
2315-6581 JA-LOUE VIDÉO INC.	1985 01 24	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-8199 J. J. CROTEAU INC.	1985 01 28	Saint-François
2315-5435 LABORATOIRE D'OPTIQUE VALMAX INC.	1985 01 22	Montréal
2315-5518 LABORATOIRES ANAPHARM LTÉE *ANAPHARM LABORATORIES LTD.*	1985 01 23	Montréal
2315-6623 LABORATOIRES DE PHOTOS PROFESSIONNELLES LAMIDECO INC.	1985 01 24	Québec
2315-5765 LAVE AUTO 5 MINUTES INC.	1985 01 22	Montréal
2315-5401 LITHO-FLEXO INC.	1985 01 22	Montréal
2315-6136 LOCATION G. LESSARD (1985) INC.	1985 01 24	Beauce
2315-5252 MAÇONNERIE FREDETTE INC.	1985 01 23	Richelieu
2315-5336 MANUFACTURE DE VÊTEMENTS CENTURY INC. *CENTURY GARMENT FACTORY INC.*	1985 01 22	Montréal
2315-6854 MC GAZ INC.	1985 01 25	Saint-François
2315-6110 MENUITOUT INC.	1985 01 24	Gaspé
2315-4982 LE MEUNIER DU 8 INC.	1985 01 22	Saint-Hyacinthe
2315-6326 MICRO INFORMATIQUE CLOUTIER INC.	1985 01 25	Québec
2315-4958 MOTEL DEBLOIS INC.	1985 01 21	Québec
2315-6797 M.T. VENTILATION ET CHAUFFAGE INC.	1985 01 25	Longueuil
2315-8132 NOTE POUR NOTE INC.	1985 01 25	Beauce
2315-5674 PATATES PRÉPARÉES DE LA MAURICIE INC.	1985 01 22	Saint-Maurice
2315-6458 PAUL NOËL INC.	1985 01 25	Mingan
2315-4941 PÉPINIÈRE ST-PAUL DE JOLIETTE INC.	1985 01 18	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5641 LES PIÈCES DE CAMION PRÉFONTAINE INC.	1985 01 22	Montréal
2315-6649 LES PLACEMENTS D.B.M. LTÉE	1985 01 24	Chicoutimi
2315-4933 LES PLACEMENTS G.M. INC.	1985 01 18	Gaspé
2315-8231 PLACEMENTS HYPO II INC.	1985 01 28	Montréal
2315-6524 PLOMBERIE DERIC INC.	1985 01 24	Montréal
2315-6128 PLOMBERIE R. LORTIE LTÉE	1985 01 24	Québec
2315-8215 PLUSDIDACT INC.	1985 01 28	Québec
2315-6599 LA POURVOIRIE DU LAC CRANSON INC.	1985 01 23	Pontiac
2315-6029 LES PRODUCTEURS DE TRUITES DE TABLE DU QUÉBEC INC.	1985 01 24	Laval
2315-5757 LES PRODUCTIONS SAUVAGES INC.	1985 01 23	Montréal
2315-5856 LES PRODUITS D'ÉRABLE CLAUDE POULIN INC.	1985 01 23	Beauce
2315-5245 PROFIT-INFORMATIQUE INC.	1985 01 22	Longueuil
2315-8074 PROVI-SOIR (1985) INC.	1985 01 25	Montréal
2315-5500 PUBLICITÉ GUY BOUTIN (1985) INC.	1985 01 23	Québec
2315-5534 LES P'TITES FILLES INC.	1985 01 23	Saint-Jean
2315-5385 QUÉBEC PRISME INC.	1985 01 22	Québec
2315-5658 QUINCAILLERIE LACROIX (1985) INC.	1985 01 22	Montréal
2315-6300 RADIATEURS ST-LÉONARD INC.	1985 01 25	Montréal
2315-5146 RÉAL MILLER INC.	1985 01 22	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5294 RÉAL TREMBLAY ASSURANCES LTÉE	1985 02 01	Beauharnois
2315-6102 RECHERCHE ET CONTRÔLE ALIMENTAIRE DGM INC.	1985 01 24	Saint-François
2315-5732 LA RÉGIONALE DES EAUX INC.	1985 01 23	Chicoutimi
2315-6870 RÉNOVATIONS MÉTIS INC.	1985 01 25	Rimouski
2315-5708 RESTAURANT LE PETIT MOULIN INC.	1985 01 22	Montréal
2315-5625 RESTAURATION RÉSIDENTIELLE B.S. INC.	1985 01 22	Québec
2315-4966 SANS FAUTE INC.	1985 01 22	Québec
2315-6086 SERVICE D'ADMINISTRATION J.G.L. INC.	1985 01 24	Montréal
2315-5393 SERVICE D'ANALYSE ET DE CONSULTATION LOISIR ET CULTURE (SACCL) INC.	1985 01 22	Trois-Rivières
2315-6151 SERVICE D'ORGANISATION D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (S.O.A.P.) INC.	1985 01 24	Drummond
2315-6862 LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER GOUIN INC.	1985 01 24	Montréal
2315-5153 SOCIÉTÉ ALLAIRE & ROBERGE INC.	1985 01 22	Bedford
2315-5773 SOCIÉTÉ DE CONSULTATION CONSEIL INTERACTIF INC.	1985 01 22	Saint-Hyacinthe
2315-8256 LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT BOURGROY INC.	1985 01 28	Québec
2315-8173 SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE LORENZO DULONG INC.	1985 01 24	Montréal
2315-6367 LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS REGARD INC.	1985 01 23	Montréal
2315-6045 STATION DE SERVICE GUSTAVE PRÉMONT INC.	1985 01 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-5583 SUPERMARCHÉ PERRIER & FILS INC.	1985 01 23	Longueuil
2315-6763 SYSTÈME DE SÉCURITÉ 2001 INC.	1985 01 24	Longueuil
2315-6714 TAVERNE NORMANDIE INC.	1985 01 25	Montréal
2315-5666 TRANSFORTEC INC.	1985 01 22	Québec
2315-5906 TRANSPORT A.G.L. INC.	1985 01 21	Rimouski
2315-6607 TRANSPORT RENÉ FRIGON INC.	1985 01 23	Abitibi
2315-8140 TRANSPORT SANITAIRE JASMIN CARON INC.	1985 01 25	Chicoutimi
2315-4925 LES VARIÉTÉS CASCADE INC.	1985 01 18	Rouyn-Noranda
2315-6730 VIDÉO 24 INC.	1985 01 25	Beauce
2315-6680 VISION DÉCOR INC.	1985 01 24	Québec
2315-6037 VOYAGES ROCKLAND INC. *ROCKLAND TRAVEL INC.*	1985 01 24	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1507-7803 ANDRÉ PLANTE INC.	1977 10 20	1985 01 24	
1465-3026 BRASSERIE BAROQUE INC.	1976 03 03	1985 01 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1367-7570 B. LACHANCE & ASSOCIÉS LTÉE	1974 04 09	1985 01 23	
1185-3298 CÂBLODISTRIBUTION DE LA CÔTE DU SUD INC.	1956 06 05	1985 01 25	
1341-8298 LE CENTRE COMMERCIAL L.M.B. INC.	1973 10 26	1985 01 28	
1240-8365 CENTRE DU SEIN PLACE VILLE MARIE INC.	1969 04 22	1985 01 22	
1240-8357 CENTRE DU SEIN WESTMOUNT INC. ..	1969 01 16	1985 01 22	
1348-4225 CLÉMENT, CHRYSLER DODGE LTÉE ...	1972 04 05	1985 01 22	
1465-9866 COIFFURE GAGEO INC.	1976 04 01	1985 01 24	
1333-4917 CORPORATION DE FINANCE S.N.R.	1972 11 08	1985 01 24	
1114-9820 CORPORATION UTEX	1943 07 13	1984 12 28	
1125-4976 CORTUNON INC.	1968 04 05	1985 01 24	
1468-6901 CUISIRAMA INC.	1976 07 27	1985 01 25	
1509-8486 DEMOG INC.	1977 12 29	1985 01 24	LES PLACEMENTS B.V.P. INC.
1371-0033 DÉPOUSSIÉREURS ROUSSEAU INC.	1975 01 17	1985 01 21	
1370-1826 DOMAINE DE LA FRONTIÈRE ENCHANTÉE INC.	1974 10 28	1985 01 25	
1624-9922 ECUBEC INC.	1978 04 03	1985 01 24	
1477-4749 ÉLECTRIQUÉBEC INC.	1977 05 10	1985 01 28	
1328-5739 LES ENTREPRISES DE L'ESTRIE LIMITÉE	1959 07 31	1985 01 22	
1637-3789 LES ENTREPRISES DU-SO INC.	1979 06 29	1985 01 23	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-8137 ENTREPRISES G.N.P. INC.	1978 02 06	1985 01 22	
1136-7836 LES ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC.	1962 12 21	1985 01 28	
1629-7228 LES ENTREPRISES SANITAIRES DU TÉMISCAMINGUE INC.	1978 09 12	1985 01 25	
1473-5310 ESCALE KINGSCROFT INC.	1977 01 25	1985 01 25	
1258-4900 L'EXPOSITION AGRICOLE INCORPORÉE	1952 06 26	1985 01 24	LES EXPOSITIONS COMMERCIALES SOGEXPO INC.
1190-2509 FERME GIDO INC.	1962 09 24	1985 01 22	EXT-AIR INC.
1478-1074 GARAGE G. PICARD & FILS INC.	1977 05 27	1985 01 24	GERMAIN PICARD INC.
1206-6593 GERMA INC.	1971 04 07	1985 01 22	
1132-6659 GESTION GÉRARD A. LEBEL INC.	1966 11 14	1985 01 18	
1467-3313 GESTIONS DEVMORE INC.	1976 05 26	1985 01 24	
1624-1754 GIROUX & MATHIEU INC.	1978 03 06	1985 01 22	
1254-8780 IMMEUBLES DUBUC INC.	1966 10 31	1985 01 23	
1461-3228 LES IMMEUBLES J.G. CYR INC.	1975 08 11	1985 01 21	
1215-0504 INTER-CITÉ TV INC.	1970 07 14	1985 01 24	
1271-9852 INVESTISSEMENTS LEFAY INC.	1960 01 13	1985 01 24	
1132-6055 JACQUES MAGNAN INC.	1966 01 20	1985 01 25	
1284-0203 LOCATION RONOCO INC.	1970 02 03	1985 01 25	
1347-4051 L. FOURNIER ET FILS INC.	1972 05 29	1985 01 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1204-9888 L.D. ROY INC.	1970 02 22	1985 01 25	
1478-6016 MAISONS MOBILES RIOUX INC.	1977 06 13	1985 01 24	
1313-6924 MANUFACTURE FLEUR DE LYS INC.	1959 12 29	1985 01 21	
1465-0394 MARCEL DELAGE INC.	1976 02 25	1985 01 21	
1363-0272 MARIO BOISJOLY INC.	1975 04 22	1985 01 23	
1470-7186 MOTOS & SPORTS JULIEN INC.	1976 10 08	1985 01 25	
1107-4176 M. GOLDSMITH & CIE LTÉE	1955 09 16	1984 09 26	
1337-6173 PALARDY & SAVARIA INC.	1973 07 18	1985 01 25	LES ENTREPRISES LUSTUCRU INC.
1473-7563 LES PÉTROLES RÉAL POIRIER INC.	1977 02 01	1985 01 22	GESTION RÉAL POIRIER INC.
1239-9713 LES PLACEMENTS BON PASTEUR LTÉE	1972 03 09	1985 01 24	
1357-4546 POURCHAPE INC.	1974 06 26	1985 01 24	
1361-8327 PUBLICITÉ GUY BOUTIN INC.	1975 02 17	1985 01 22	GESTION GUY BOUTIN INC.
1366-5518 QUANTREX LTÉE	1975 08 21	1984 12 13	
1510-1702 RÉFRIGÉRATION LACAILLE INC.	1978 01 10	1985 01 22	
1473-3398 RENÉ MÉNARD INC.	1977 01 20	1985 01 24	
1157-5289 RENOX LTÉE	1969 03 17	1985 01 23	
1248-7062 LES RESSOURCES TACHÉ INC.	1951 03 06	1985 01 28	LES RESSOURCES UNIES NORD-AMÉRICAINES INC. *UNITED NORTH AMERICAN RESOURCES INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1640-7975 RESTAURANT FORO ROMANO INC.	1980 01 23	1985 01 24	
1216-4042 RESTAURANT NÉGRONI INC.	1971 11 19	1985 01 21	
1639-7838 RESTAURANT PAULO & SUZANNE INC.	1979 10 18	1985 01 21	
1112-1209 ROGER GAGNON INC.	1956 07 09	1985 01 28	
1233-6756 ROLLAND ARÈS INC.	1969 10 07	1985 01 22	
1310-9921 LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE RELATIONS PROFESSIONNELLES DU QUÉBEC INC.	1966 01 04	1985 01 11	FOYER SOLEIL INC.
1156-2147 SPÉCIALITÉS FREINS D'AUTO LTÉE	1962 02 05	1985 01 24	
1356-0479 SPORT PATOINE INC.	1974 04 25	1985 01 24	
1215-0512 SYSTÈMES DE TÉLÉVISION INSTITUTIONNELS LTÉE	1971 08 13	1985 01 24	
1480-7168 TISSUS AVANT-GARDE LTÉE	1975 11 04	1985 01 25	
1466-3207 TRIONEX INC.	1976 04 14	1985 01 22	
1239-3849 VINCENT BLOUIN CIE LTÉE	1957 04 16	1984 12 13	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2315-5971 LES CARRIÈRES DE SAINT-DOMINIQUE LTÉE	LES CARRIÈRES DE ST-DOMINIQUE, LIMITÉE 2311-5629 QUÉBEC INC.	1984 12 21	Saint-Hyacinthe
2315-5138 FERME VIENS & FRÈRES INC.	PLACEMENTS A. & R. VIENS INC. FERME VIENS & FRÈRES INC.	1985 01 22	Bedford
2315-6169 LAURENTIDES SNACKCO INC.	LAURENTIDES SNACKCO INC. CHIPS LAURENTIDES INC.	1985 01 22	Laval
2315-6946 MOTEL & BAR-SALON L'IGLOO DE BEAUCE INC.	MOTEL & BAR-SALON L'IGLOO DE BEAUCE INC. LOCATIONS INTER-PROVINCIALES INC.	1985 01 31	Beauce
2315-8124 PROVIGO (DISTRIBUTION) INC.	PROVIGO (DISTRIBUTION) INC. PROVI-SOIR INC. MAGASIN JAT (ROBERVAL) LTÉE ABATTOIR ST-VALÉRIEN INC. 1846-9601 QUÉBEC INC.	1985 01 26	Montréal

35

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-4133 2149-4133 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1985 01 18	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES BOULEVARD INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-5232 QUÉBEC INC.	1983 04 21	1985 01 08	de la dénomination sociale: PAROLES ET MUSIQUE (1984) INC.
2159-8529 QUÉBEC INC.	1983 09 06	1985 01 22	de la dénomination sociale: LA CUISINE MARIE-ANTOINETTE INC.
2161-1611 QUÉBEC INC.	1983 10 17	1985 01 24	de la dénomination sociale: CLUB VIDÉO SÉLECTION DR'VILLE INC.
2166-8918 QUÉBEC INC.	1984 02 28	1985 01 18	1) de la dénomination sociale: GESTION MICHEL VINCENT INC. 2) du district: Longueuil
2167-5517 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1985 01 28	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS SOREL-TRACY INC.
2169-8824 QUÉBEC INC.	1984 05 07	1985 01 25	de la dénomination sociale: LE GROUPE B.B.G. INC.
2171-0074 QUÉBEC INC.	1984 05 30	1985 01 18	1) de la dénomination sociale: GESTION J.G. HELMS INC. 2) du district: Longueuil 3) du capital-actions
2172-7888 QUÉBEC INC.	1984 08 22	1985 01 22	1) de la dénomination sociale: CONSEILLERS EN GESTION L.P.R. INC. 2) du district: Laval
2309-7611 QUÉBEC INC.	1984 09 17	1985 01 24	de la dénomination sociale: PRODUITS EASTERNTUBE (1985) INC. *EASTERNTUBE PRODUCTS (1985) INC.* du nombre des administrateurs: 8
2311-9639 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1985 01 23	de la dénomination sociale: MIDATEC INC.
2312-5420 QUÉBEC INC.	1984 11 08	1985 01 21	de la dénomination sociale: GESTION S.M.I. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2312-5503 2312-5503 QUÉBEC INC.	1984 11 09	1985 01 18	du capital-actions
2312-6139 2312-6139 QUÉBEC INC.	1984 11 13	1985 01 18	de la dénomination sociale: MÉTAL P.V. INC.
2313-7441 2313-7441 QUÉBEC INC.	1984 12 11	1985 01 24	de la dénomination sociale: ENTREPRISES G. BERGERON & FILS INC.
2313-7763 2313-7763 QUÉBEC INC.	1984 12 10	1985 01 24	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FORMO INC.
2313-8399 2313-8399 QUÉBEC INC.	1984 12 13	1985 01 23	de la dénomination sociale: TRANSPORT GÉRARD LAPORTE INC.
2313-8407 2313-8407 QUÉBEC INC.	1984 12 13	1985 01 23	de la dénomination sociale: FIB FAB LTÉE
2314-4009 2314-4009 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 01 23	1) de la dénomination sociale: SILONG INC. 2) du district: Joliette
2314-5808 2314-5808 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 01 23	1) de la dénomination sociale: GESTION NORMAND DION INC. 2) du district: Longueuil
2315-5278 2315-5278 QUÉBEC INC.	1985 01 24	1985 01 25	de la dénomination sociale: LES DÉLICES GLACÉS BEAUPORT INC.
1851-1808 ALARME CENTRALE AUTOMATIQUE ACA INC.	1981 10 07	1984 12 19	de la dénomination sociale: 1851-1808 QUÉBEC INC.
1176-5104 ALBERT A. DUPUIS LTÉE	1964 01 30	1985 01 24	du capital-actions
2311-2154 LES ANTIROUILLES MONTRÉAL NORD INC.	1984 10 12	1985 01 28	de la dénomination sociale: LES PRODUITS CHIMIQUES MÉTROPOLE INC.
2311-6643 LES ASSURANCES NORMANDIN INC. ..	1984 10 23	1985 01 24	du capital-actions
2310-5919 AUTOMOBILES GIGUÈRE INC.	1984 09 30	1985 01 22	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-4693 BAR DU LIVERNOIS INC.	1982 11 10	1985 01 25	du capital-actions
2166-4610 BAR SALON BISHOPTON INC.	1984 02 17	1985 01 25	de la dénomination sociale: HÔTEL EAST ANGUS (1985) INC.
1182-7680 BERT DIMOCK LTÉE	1962 12 21	1985 01 22	du capital-actions
1640-2901 BOIS LAURENTIEN INC.	1979 10 31	1985 01 28	du capital-actions
1172-0000 B. DUPONT AUTO INC.	1963 09 24	1985 01 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1628-4515 CASSE-CROÛTE VALLÉE-JONCTION INC.	1978 07 19	1985 01 24	de la dénomination sociale: STATION-SERVICE MARTIN CLICHE INC.
1244-4139 LES CENTRES D'ACHATS URBAIN LTÉE	1959 05 26	1985 01 21	de la dénomination sociale: MANÈGE D'ENFANT CANADA LTÉE *KIDDY RIDES OF CANADA LTD.*
2173-1567 CONSTRUCTION DEL-NOR INC.	1984 07 25	1985 01 21	du district: Beauharnois
1152-4980 CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE	1954 06 09	1985 01 23	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 4
2171-3656 CORPORATION DE BIENFAISANCE D/M.N. INC.	1984 06 08	1985 01 22	de la dénomination sociale: CRÉATIONS FEUX FOLLETS INC.
1114-9416 LA CORPORATION DES BOUTONS STANDARD	1963 05 16	1985 01 25	de la dénomination sociale: 1114-9416 QUÉBEC INC.
1851-5916 DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE INC.	1981 10 21	1985 01 23	de la dénomination sociale: GESTION E.B.R. INC.
1366-8918 LES DISTILLERIES DU MONT LTÉE	1975 09 10	1985 01 22	de la dénomination sociale: LES DISTILLERIES DUMONT LTÉE
2168-1382 ÉDOUARD CÔTÉ INC.	1984 03 26	1985 01 23	de la dénomination sociale: DÉMOLITION A.J.H. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2150-7348 LES ENTREPRISES MARCEL ROCHELEAU INC.	1983 02 04	1985 01 22	du capital-actions
2162-7518 FERME PAUL MASSICOTTE ET FILS INC.	1983 11 22	1985 01 21	du capital-actions
2169-4047 GESTION BOYER ET GILLIES INC.	1984 04 25	1985 01 22	de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTO G. & L. DORVAL INC.
2309-8130 GESTION CARL LEMIEUX ET ASSOCIÉS INC.	1984 08 31	1985 01 22	de la dénomination sociale: GESTION BAR LE MESS INC.
1475-0319 GESTION ESTELLE ET RENÉ INC.	1977 03 09	1985 01 24	1) de la dénomination sociale: ÉPICERIE LUCE & RICHARD INC. 2) du district:
1642-0291 GUECHARD INC.	1981 01 22	1985 01 28	du capital-actions
2166-0097 IMPRIM CONSEIL INC.	1984 02 08	1985 01 22	de la dénomination sociale: PUBLICITÉ JEAN-YVES MICHAUD INC.
1158-0602 LES INDUSTRIES SUPER MÉTAL INC. ..	1959 09 08	1985 01 21	du capital-actions
1132-5933 LAITERIE LÉVEILLÉ INC.	1954 12 16	1985 01 24	du capital-actions
1134-5469 LAITERIE SAMOISETTE LIMITÉE	1961 11 06	1985 01 24	du capital-actions
1168-2549 LAITERIE VICTO INC.	1967 09 26	1985 01 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
1155-9903 LOCATION GIGUÈRE INC.	1961 10 12	1985 01 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2150-5334 MARINEX INC.	1983 01 26	1985 01 24	du capital-actions
2169-1282 MÉDICO-GESTION WATERLOO INC.	1984 04 16	1985 01 24	1) de la dénomination sociale: 2169-1282 QUÉBEC INC. 2) du district: Drummond
2153-9499 MODES RASPOUTINE INC.	1983 04 22	1985 01 25	du capital-actions
1370-1024 MOULES R.I.F. INC.	1974 10 21	1985 01 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1843-5552 LE MOULIN AGRICOLE DE KÉNOGAMI INC.	1981 02 27	1985 01 25	du capital-actions
1625-5036 PERREAULT & MARTINEAU INC.	1978 04 17	1985 01 24	de la dénomination sociale: ENTREPRISES L. MARTINEAU INC.
1337-8401 LES PLACEMENTS B. DE V. INC.	1973 07 20	1985 01 22	de la dénomination sociale: BERNARD DE VIENNE INC.
2314-0023 PLACEMENTS PUBLIMONT INC.	1984 12 13	1985 01 23	du capital-actions
1109-7581 PLASTIQUES COMMERCIAUX (C.P.) INC.	1961 11 06	1985 01 22	de la dénomination sociale: PLASTIQUE COMMERCIAL (C.P.) INC. *COMMERCIAL PLASTICS (C.P.) INC.*
2310-2510 LES PRODUITS SALIN INC.	1984 09 17	1985 01 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1851-7417 LES PUBLICITÉS LEWIS ILLIMITÉES INC.	1981 10 23	1985 01 22	de la dénomination sociale: PUBLICITÉS SAGAMIE INC.
1847-2209 SÉRIPUB INC.	1981 06 03	1985 01 21	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1508-8438 SOCIÉTÉ DE GESTION M.R.L. INC.	1977 12 15	1985 01 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1371-2583 SOGESCAL INC.	1975 03 14	1985 01 31	du capital-actions
1850-3334 SON H.C. INC.	1981 09 15	1985 01 28	de la dénomination sociale: PAUL HAZEL AUDIO INC.
1509-7744 STATION ESSO VERDUN INC.	1977 12 28	1985 01 25	de la dénomination sociale: STATION SERVICE VERDUN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2150-4345 SYNERGIE J.M. INC.	1983 01 18	1985 01 22	1) de la dénomination sociale: LES AGENCES D-TROIS INC. 2) du district: Québec
1219-0815 LES TISSUS MASTER LTÉE	1971 11 10	1985 01 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
1125-3762 TONY CAPORICCI INC.	1965 04 29	1985 01 25	du capital-actions
1125-8449 TRANSFORMATEUR DE PAPIER ÉTOILE BLEUE INC.	1966 05 18	1985 01 22	de la dénomination sociale: 1125-8449 QUÉBEC INC.
1472-6335 TRANSPORT DUCHESNEAU INC.	1976 12 22	1985 01 25	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1330-5636 J. ALBERT POULIN LTÉE	modification	1984 11 05	1985 01 25
2168-6985 LES ÉLEVAGES J.M. BARRE INC.	constitution	1984 05 01	1985 01 25

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-9074 ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE (ACAT)	1985 01 28	4311, boulevard de Maisonneuve ouest, Westmount
2313-9884 L'ÂGE D'OR DE LA MACAZA	1985 01 24	53, rue des Pionniers, La Macaza
2311-4697 AGENCE DE SERVICE DE GARDE M.F.; BOUT D'CHOU	1985 01 28	120, avenue Chemin Fer ouest, La Sarre
2313-3044 L'AMICALE DE SAINT-JUSTE-DE-BRETENIÈRES INC.	1985 01 22	78-B, rue Principale, Saint-Juste-de-Bretenières
2313-4646 LES AMIS DU PÉROU INC. *LOS AMIGOS DEL PERU INC.*	1985 01 22	474, Décarie, Saint-Laurent, Montréal
2314-7713 LES ANIMACLOWNS INC.	1985 01 22	1173, Montcalm, Montréal
2172-9058 L'ART VERT	1985 01 22	4574, rue Chapleau, Montréal
2312-0942 ASSOCIATION ANTENNES-JEUNESSES INC.	1985 01 24	1689, Sanguinet, Montréal
2312-7558 ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET CULTURELLE DE LA MAURICIE INC.	1985 01 22	8730, boulevard St-Jean, Trois-Rivières
2313-4711 ASSOCIATION CULTURELLE DE LASALLE	1985 01 28	5, rue Bélanger, LaSalle
2314-7689 L'ASSOCIATION CULTURELLE DES FEMMES DE L'ÎLE DES ÉPICES *SPICE ISLAND LADIES' CULTURAL ASSOCIATION*	1985 01 22	Communauté urbaine de Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-3422 ASSOCIATION DE LOISIRS POPULAIRES DES CANTONS DE L'EST	1985 01 28	Sherbrooke
2314-1153 ASSOCIATION DE MÉDECINE HOLISTIQUE DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC MEDICAL HOLISTIC ASSOCIATION INC.*	1985 01 24	160, rue Pope, Cookshire
2315-3323 ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINTE-FOY (A.S.S.F.)	1985 01 25	1020, route de l'Église, Sainte-Foy
2315-3315 ASSOCIATION DES ASSISTANTS ET ASSISTANTES EN OPTIQUE DU QUÉBEC	1985 01 25	255, Orchard, Saint-Bruno, Longueuil
2314-1369 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN GÉNIE ET INFORMATIQUE A.E.G.I.C. INC. *ENGINEERING AND COMPUTER SCIENCE STUDENT ASSOCIATION A.E.G.I.C. INC.*	1985 01 22	1455, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 880-9, Montréal
2313-4117 ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE DU QUÉBEC	1985 01 25	Montréal
2312-3144 ASSOCIATION DES MUSICIENS, ARTISTES ET COMÉDIENS DE LA CONTINUITÉ	1985 01 24	2397, rue Chapleau, Montréal
2314-7903 ASSOCIATION DES POURVOYEURS D'ANTICOSTI INC.	1985 01 22	2, rue Guérin, Boucherville
2313-9082 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DÉVELOPPEMENT MARCOUX INC.	1985 01 25	4382, Bourdages, Saint-Léonard, Montréal
2311-1792 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU PERFECTIONNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	1985 01 22	1301, Sherbrooke est, Pav. Lafontaine, Univ. du Qué. à Montréal, Montréal
2314-1963 LES ATELIERS D'ART PHOTOGRAPHIQUE DU QUÉBEC LTÉE	1985 01 24	Communauté Urbaine de Montréal
2314-7598 LES ATELIERS SIBEC INC.	1985 01 22	9080, boulevard du Jardin, Charlesbourg

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-4488 BASEBALL ST-EUGÈNE DE ROSEMONT	1985 01 22	Montréal
2312-0850 BOUFFON DE BULLION/ATELIER DE BOUFFON	1985 01 22	4860, de Bullion, Montréal
2313-3275 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-CHARLES DE BOURGET	1985 01 23	Saint-Charles de Bourget
2313-4307 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE REPENTIGNY	1985 01 23	761, boulevard Iberville, Repentigny
2312-7525 CENTRE DE DIFFUSION DE LA MUSIQUE ET DE LA CULTURE ANDINE ET AMAZONIENNE DU QUÉBEC	1985 01 22	3780, rue Linton, app. 4, Montréal
2312-7723 CENTRE DE PLEIN AIR AU BIVOUAC	1985 01 25	Route rurale numéro 3, Magog
2314-1286 CENTRE D'INITIATION À LA RECHERCHE ET À LA COLLABORATION INTERNATIONALE DU QUÉBEC	1985 01 22	828, rue Père-Albanel, Québec
2311-1529 CENTRE-FEMMES D'AUJOURD'HUI	1985 01 28	855, Holland, Québec
2315-3257 LA CHAUDRONNÉE DU BEL ÂGE	1985 01 25	270, rue du Quai, Saint-Jean-Port-Joli
2311-4689 CLUB DE SOCCER-FOOTBALL LA PLAINE INC.	1985 01 25	1250, Rodrigue, La Plaine
2314-4298 LE CLUB DE TIR À L'ARC DE SAINT-ANTONIN INC.	1985 01 24	Rivière-du-Loup
2313-9116 LE CLUB D'ÉCHECS DE CHARNY	1985 01 23	Charny
2314-1161 CLUB OPTIMISTE CAP-SANTÉ INC.	1985 01 24	190, route Nationale, Cap-Santé
2314-7879 CLUB OPTIMISTE STE-MÉLANIE INC.	1985 01 24	Sainte-Mélanie
2312-7343 CLUB OPTIMISTE ST-PIERRE (FORT-COULONGE)	1985 01 24	Fort-Coulonge

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-4010 CLUB OPTIMISTE ST-PIERRE-CLAVER MONTRÉAL INC.	1985 01 28	4614, rue Parthenais, Montréal
2314-1203 CLUB SOCIAL DE L'ÂGE D'OR DU LAC-SCRYER	1985 01 22	Montpellier
2315-3091 CLUB SOCIAL ELLE ET LUI INC.	1985 01 24	51, chemin Guilbault, Saint-Paul
2314-7630 LE COMITÉ DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUARTIER CHAMPIGNY	1985 01 22	Sainte-Foy
2314-4223 COMITÉ DU BASEBALL MINEUR DE ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON INC.	1985 01 28	32, des Sapins, Saint-Étienne-de-Lauzon
2315-3232 COMITÉ PROVINCIAL DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE	1985 01 25	Montréal
2314-7614 LES COMMUNICATIONS LA PIEUVRE, INC.	1985 01 22	542, Saint-Cyrille ouest, Québec
2313-9587 LES COMPAGNONS DE LA SANTÉ INC.	1985 01 22	Communauté urbaine de Montréal
2315-3273 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL ET SPORTIF HORIZON (D.S.S.H.) INC.	1985 01 23	155, boulevard Ste-Rose est, Laval
2313-3366 CORPORATION DES THANATOPRATICIENS DU QUÉBEC	1985 01 28	Drummondville
2314-7952 LA CORPORATION INTEREXPLO	1985 01 23	23, St-Yves, Beauport
2312-3797 C.A.F.E. SANS MURS (CENTRE D'ANIMATION, DE FORMATION ET D'ÉCHANGE) *NO WALLS C.A.F.E. (CENTER OF ANIMATION, FORMATION AND EXCHANGE)*	1985 01 24	500, rue Ash, Montréal
2314-7796 C.R.A.I.E. (CENTRE DE RECHERCHE D'ALTERNATIVES ET D'INFORMATIONS SUR L'EMPLOI)	1985 01 24	1056, Gauthier, Sillery

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-7671 C.R.I.P. COLLECTIF DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX	1985 01 22	545, Lavigueur, Québec
2314-7648 DÉPANNAGE MEUBLES DU CAP-DE-LA-MADELEINE	1985 01 22	79 A, St-Irénée, Cap-de-la-Madeleine
2312-3177 DÉVELOPPEMENT PME RIVE-SUD	1985 01 24	4160, boulevard Bécancour, Bécancour
2314-7937 DIMENSION AUDIO-VISUEL	1985 01 24	584, St-Jean, Québec
2312-3979 ÉCOLE DE SECRÉTARIAT NOTRE-DAME-DES-NEIGES (1985)	1985 01 24	265, rue Parc, Sherbrooke
2312-3474 FEMMES REGROUPÉES POUR L'ACCESSIBILITÉ AU POUVOIR POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE F.R.A.P.P.E	1985 01 23	4936, Coolbrook, Montréal
2314-1435 LA FÊTE DU LAC DES NATIONS INC.	1985 01 22	470, rue Beaumont, Sherbrooke
2313-4604 LA FLÈCHE D'ARGENT DE LAPRAIRIE, INC.	1985 01 25	Laprairie
2313-0719 FONDATION DU MÉRITE SCOLAIRE DE LA RÉGIONALE CHAUDIÈRE INC.	1985 01 24	11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges-Est
2313-4216 LA FONDATION ÉTUDIANTE GATIEN LTÉE	1985 01 25	3737, rue Monselet, Montréal-Nord
2315-3372 FORILLON-PATRIMOINE INC.	1985 01 25	Cap-des-Rosiers
2313-3325 GESTION JEUNESSE INC.	1985 01 24	2916, boulevard Hamel, Les Saules
2314-1609 GROUPE HIBOU INC.	1985 01 22	18, 4e Avenue, Delson
2315-3505 GROUPE RESSOURCE EN LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1985 01 22	Gaspé
2314-4249 JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE VERDUN INC.	1985 01 24	Verdun

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-3034 LIGUE DE BASEBALL P.P. ST-PACÔME INC.	1985 01 23	13, rue de la Pruchière, Saint-Pacôme
2314-1344 LIGUE DE HOCKEY INTERMÉDIAIRE DE LA MAURICIE INC.	1985 01 22	876, rue Young, Cap-de-la-Madeleine
2313-4315 LOISIRS 3e ÂGE ROSEMONT	1985 01 23	2705, Masson, Montréal
2313-3085 MAISON LE VIRAGE INC.	1985 01 22	17, rue Anjou, Granby
2314-1088 LES MARAUDEURS DE LAMATER	1985 01 24	Saint-Louis de Terrebonne
2313-9793 NEX: NOUVELLE EXPRESSION	1985 01 22	2173 A, rue Dézéry, Montréal
2313-3127 OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME D'AMOS-RÉGION INC.	1985 01 24	Amos
2314-7945 PRISENCHARGE INC.	1985 01 23	66, Fraser, app. 5, Québec
2315-3083 LES PRODUCTIONS BANTU INC.	1985 01 24	4118, boulevard St-Laurent, Montréal
2314-7507 LES PRODUCTIONS LE PIPEAU INC.	1985 01 28	4297, des Érables, Montréal
2313-3002 LES PROMOTIONS JOHANNAISES 1984 INC.	1985 01 23	449, rue Lanctôt, Saint-Jean-sur-Richelieu
2310-4961 PROPRIÉTAIRES DU LOT #127-MUNICIPALITÉ DES MILLE ÎLES	1985 01 28	142, rue St-Cyr, Montréal
2313-3010 LE REGROUPEMENT DES FEMMES DE SEPT-ÎLES INC.	1985 01 23	421, Arnaud, Sept-Îles
2314-1401 REGROUPEMENT DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC INC.	1985 01 28	415, Van Dyck, Brossard
2311-5017 RENCONTRE LE POINT TOURNANT	1985 01 24	3619 A, rue Notre-Dame ouest, suite 301, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-3218 RPM COMPÉTITION INC.	1985 01 22	Trois-Rivières
2314-1179 SOCIÉTÉ CLÉ DE PORTNEUF INC.	1985 01 24	100, rue St-Jacques, Saint-Raymond
2315-3356 SOCIÉTÉ DE RADIO EXPÉRIMENTATION ET DE TÉLÉ-INFORMATIQUE DE LA MAURICIE INC.	1985 01 24	3670, Landerneau, Trois-Rivières-Ouest
2312-7517 SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES LAITIÈRES DE RACE PURE DU QUÉBEC	1985 01 23	128, rang Pointe de Chemise, Saint-Mathias
2315-3737 SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ESCOUMINS SODEPE	1985 01 24	32 A, de la Réserve, Escoumins
2312-0181 SOCIÉTÉ D'AMITIÉ PHILIPPINO-CANADIENNE DU QUÉBEC (S.A.P.C.Q.)	1985 01 22	340, 32e Avenue, Lachine
2312-7657 LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY	1985 01 23	2040, rue du Cardinal-Persico, Sillery
2314-7606 LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK INC.	1985 01 28	Warwick
2315-3166 SOCIÉTÉ POUR LA PROSPÉRITÉ DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE	1985 01 25	555, boulevard Dorchester ouest, bureau 922, Montréal
2314-7788 SOCIÉTÉ POUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LOTBINIÈRE	1985 01 22	1202, rue Normand, Saint-Agapit
2314-7705 THÉÂTRE DU POT AUX ROSES INC.	1985 01 28	4719, rue Chabot, Montréal
2313-9462 TRANSPORT ADAPTÉ LAC ST-JEAN EST	1985 01 28	1841, St-Jean, Alma
2314-7960 LA TROUPE DES QUA'T COINS	1985 01 24	Rivière-Héva
2311-5041 VILLAGE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC *QUÉBEC SAFETY VILLAGE*	1985 01 24	455, Davignon, Dollard-des-Ormeaux
2312-0785 VISION JEUNESSE INC.	1985 01 23	645, Wellington, app. 410, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-1195 XXe CHAMPIONNAT DU MONDE DE CANOË - MONTRÉAL 1986	1985 01 25	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1633-8444 ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	1979 02 16	1985 01 25	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE BUREAU DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.
1322-0165 ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE BEAUHARNOIS-VALLEYFIELD INC.	1960 04 04	1985 01 22	de la dénomination sociale: ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (APCHQ), RÉGION DE BEAUHARNOIS, VALLEYFIELD ET VAUDREUIL-SOULANGES INC.
1280-9240 CANADIAN PROGRESS CLUB DE SHERBROOKE INC.	1962 03 01	1985 01 28	de la dénomination sociale: CLUB PROGRÈS DE SHERBROOKE INC.
1247-9119 CLUB SOCIAL COLOMBIEN DE SENNETERRE INC.	1968 11 11	1985 01 22	de la valeur des biens immobiliers
1645-0421 LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE DU QUÉBEC INC.	1980 06 02	1985 01 22	1) des objets 2) des dispositions
1848-3792 LES DYNAMIQUES, CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS INC.	1981 07 09	1985 01 24	des dispositions
1502-1769 L'ENSEMBLE VOCAL DE MONTRÉAL INC.	1976 02 17	1984 11 12	de la dénomination sociale: LE CHOEUR DE MONTRÉAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1250-6929 LA FÉDÉRATION CYCLISTE DU QUÉBEC	1971 02 09	1985 01 24	1) de la dénomination sociale: FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES 2) du siège social: 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 5
1844-7268 GARDERIE LA CHENILLE INC.	1981 03 30	1985 01 22	1) des objets 2) des dispositions
2171-8416 GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	1984 07 19	1985 01 22	des objets
2150-1846 LES HABITATIONS CARTIER DE DONNACONA INC.	1983 01 13	1985 01 24	des dispositions
1852-6988 LOISIRS BEAUPORT EST INC.	1981 12 04	1985 01 22	de la dénomination sociale: LOISIRS INTER EST
1636-9506 LA MAISON «UNIES-VERS-FEMMES» ...	1979 06 11	1985 01 24	1) du siège social: 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 7
2167-6275 LE RASSEMBLEMENT DES FAMILLES MAROCAINES DE MONTRÉAL	1984 05 15	1985 01 28	de la dénomination sociale: LE RASSEMBLEMENT DES FAMILLES MAGHRÉBINES MUSULMANES DE MONTRÉAL (R.F.M.M.M.)
1847-8917 LES RÉCUPÉRATEURS DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC.	1981 06 26	1985 01 24	des objets

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1638-9116 L'ALLIANCE CHORALE DU NORD-OUEST INC.	ALLIANCE CHORALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	1979 09 18
2164-7201 CENTRE COMMUNAUTAIRE N.D.A. INC.	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CHÂTEAUGUAY INC.	1984 03 07
1362-7013 CLUB ATHÉLITE DE QUÉBEC INC.	CLUB ATHÉLITE DE STE-FOY INC.	1975 06 06
1636-9985 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LENNOXVILLE INCORPORÉE	C.P.A. LENN-ASCOT INC. *LENN-ASCOT F.S.C. INC.*	1979 06 12
1109-0040 DANMOR SHOE CO. LTD.	LA COMPAGNIE DE CHAUSSURE DANMOR LTÉE *DANMOR SHOE CO. LTD.*	1953 03 09
1862-9949 LES ÉDITIONS «LOISIR EN QUESTION?»	LE GROUPE «TEMPS LIBRE PRESSE (TLP)» DU QUÉBEC	1982 11 12
1136-7117 L.D.M. CHESTERFIELD INC.	REMBOURRAGE L.D.M. INC.	1967 09 12
1346-5893 MINDLIN REALTIES INC, ...	LES IMMEUBLES MINDLIN INC. *MINDLIN REALTIES INC.*	1951 09 15
1230-9860 THE OLD CROW CLUB	LE CLUB VIEILLE CORNEILLE	1955 09 27
1259-8314 THE OULOU FISH & GAME CLUB INC.	CLUB OULOU. INC.	1959 04 29
1114-9879 VELVASUÈDE INC.	GESTIONS BROWNLEY INC. *BROWNLEY HOLDINGS INC.*	1938 05 06

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1245-6893 CLUB CHAUMONT	1948 03 16	615, rue de Lorraine, Longueuil
1466-8123 FONDATION SAISON NOUVELLE	1976 05 04	41½ d'Auteuil, Québec
1640-6720 RESTAURANT AU VIEUX NICOLAS INC.	1980 01 04	14255, boulevard Gouin ouest, bureau 1616, Pierrefonds

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2312-3102 LES AMIS DE L'ORGUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1984 11 22	520, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi
1235-8594 BALDWIN, FULLER & DOWNEY INC.	1969 10 29	337, rue Dufferin, Sherbrooke
1348-3904 CENTRE DE HOBBY CARL LTÉE	1973 11 26	1500, rue Curé Labelle, Laval
2162-3996 CORPORATION DES ÉTUDIANTS B.M.P.	1983 11 22	1990, 18e Rue, Québec
2160-9698 FONDATION HABITATION CHAMPLAIN INC.	1983 10 25	7150, Marie-Victorin, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1282-8471 PLACEMENTS RONEUR INC.	1962 11 07	6000, chemin Deacon, Penthouse E, Montréal
1466-3256 RAYMOND FARMER INC.	1976 04 14	1245, rue Sherbrooke ouest, bureau 1055, Montréal
1278-2538 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS MIRA LTÉE	1961 07 14	800, boulevard Dorchester ouest, bureau 2735, Montréal
1255-4432 SOCIÉTÉ MINIÈRE EASTGATE LTÉE	1971 08 10	2020, rue University, bureau 1327, Montréal

35

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1645-0934 AUX NIDS DES JOYEURS MARMOTS	1980 06 02	7
1357-4744 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DES C.E.G.E.P. DE LA PROVINCE DE QUÉBEC	1974 01 10	18
152-9788 LA FONDATION DES ARTS DE L'ANCIENNE BOURSE	1976 04 02	25
1641-0474 GAGNON & FRÈRES CÔTE NORD LTÉE	1980 01 31	4
1171-5083 RESTAURANT LE CAMPAGNARD INC.	1965 04 12	3

35

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1217-0205 BOUTIQUE MI-LA-DO INC.	1971 07 27	1985 02 16
1224-3879 BOUTIQUE UNISSON INC.	1972 02 16	1985 02 16
1238-7387 LE CAMPING BIC INC.	1969 11 25	1985 02 16
2155-3227 CENTRE D'ÉDUCATION MORALE DU QUÉBEC INC.	1983 05 18	1985 02 16
1352-3097 CHANTIERS MARITIMES DE CHARLEVOIX, LIMITÉE	1946 05 09	1985 02 16
1287-1489 ENTREPRISES VAPEREL INC.	1967 04 26	1985 02 16
1630-5112 GESTION COMMERCIALE PORTNEUF INC.	1978 10 17	1985 02 16
1266-8323 IGRY LIMITED	1956 05 24	1985 02 16
1236-9641 IMPORTATION BEAUCE LTÉE	1971 08 16	1985 02 16
1466-8099 LES IMPORTATIONS SOMA INC.	1976 05 05	1985 02 16
1347-8078 IMPRIMERIE SALABERRY (VALLEYFIELD) INC.	1972 07 27	1985 02 16
1223-8077 INVESTISSEMENTS POWELL LTÉE	1963 12 18	1985 02 16
1160-8965 J. L. BOULANGER LIMITÉE	1946 04 06	1985 02 16
1162-6439 KASE CHEMICAL INCORPORATED	1958 11 14	1985 02 16
1159-7432 LAPERRIÈRE & PROULX LTÉE	1949 08 12	1985 02 16
1157-4761 MÉDICAM INC.	1961 05 08	1985 02 16
1851-7714 PRODIGRAIN INC.	1981 10 26	1985 02 16

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1635-2205 RESTAURANT-BAR LE GRIGNON INC.	1979 04 03	1985 02 16
1284-6887 SOLMAT INC.	1968 04 05	1985 02 16
1275-5062 THÉÂTRE MÉTRO LIMITÉE	1957 10 30	1985 02 16

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1130-1678 LES INSTALLATIONS KAMYR INC.	1984 12 03	de l'agent principal M. Duncan I. McNeill de la principale place d'affaires 1080, Beaver Hall Hill, bureau 1500 Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2339-8175 TECHNOLOGIE DES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES (CANADA) LTÉE	1985 01 18	Me Allan R. Hilton, 630, boulevard Dorchester ouest, 22e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22e étage, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ROYER ENR.	1984 09 21	1985 01 24	505, Dorchester ouest, local 510, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

36

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Société de développement de Jonquière Inc.

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), par les présentes, désigne le membre ci-après identifié de l'organisme et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom, savoir: Jean-Marc Lavoie comme responsable de l'accès aux documents de la Société de développement de Jonquière Inc. et de la protection des renseignements personnels.

Jonquière, le 18 janvier 1985

Le président,
FRANCIS DUFOUR

39688

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge de 30 jours le délai imparti par l'article 14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux villes de Duparquet, La Sarre, Macamic, au village de Taschereau, aux paroisses de Macamic, Saint-Janvier, Saint-Lambert, Sainte-Hélène-de-Mancebourg, au canton de Clermont, aux municipalités d'Authier, d'Authier-Nord, de Clerval, de Colombourg, de La Reine, de Normétal, de Palmarolle, de Poularies, de Rapide-Danseur, de Roquemaure, de Saint-Jacques-de-Dupuy, de Saint-Laurent, de Sainte-Germaine-Boulé, de Taschereau et de Val-Saint-Gilles, afin de leur permettre de donner un avis sur la proposition préliminaire d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 4 février 1985

ALAIN MARCOUX,
député de Rimouski

38

Assurance-récolte — Loi sur l'

Betteraves sucrières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaire:

38,00 $ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) pour les nouveaux assurés: 3,25 %

b) pour les anciens assurés, le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience selon la grille suivante:

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0,00 - 0,10	2,20	1,90	1,85	1,80	1,75	1,70	1,65	1,60
0,11 - 0,30	2,30	2,03	2,01	1,99	1,97	1,94	1,91	1,87
0,31 - 0,50	2,40	2,27	2,26	2,24	2,22	2,21	2,19	2,12
0,51 - 0,80	2,60	2,58	2,56	2,54	2,52	2,50	2,48	2,46
0,81 - 1,30	3,03	3,07	3,10	3,14	3,17	3,21	3,24	3,28
1,31 - 1,70	3,25	3,36	3,46	3,56	3,67	3,77	3,87	3,98
1,71 - 2,00	3,39	3,59	3,78	3,98	4,17	4,37	4,56	4,76
2,01 - 3,00	3,48	3,75	4,03	4,30	4,58	4,85	5,13	5,40
3,01 - 4,00	3,75	4,26	4,76	5,27	5,77	6,28	6,78	7,28
4,01 et plus	3,98	4,72	5,45	6,18	6,92	7,65	8,38	9,12

9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans
1,55	1,50	1,45	1,40	1,35	1,30	1,25	1,20
1,83	1,79	1,71	1,67	1,63	1,63	1,59	1,55
2,09	2,06	2,03	2,00	1,97	1,94	1,91	1,88
2,44	2,42	2,40	2,38	2,36	2,34	2,32	2,30
3,31	3,34	3,38	3,41	3,45	3,48	3,52	3,55
4,08	4,18	4,28	4,39	4,49	4,59	4,70	4,80
4,95	5,15	5,34	5,54	5,73	4,93	6,12	6,32
5,68	5,95	6,23	6,50	6,78	7,05	7,33	7,61
7,79	8,29	8,80	9,30	9,80	10,31	10,81	11,31
9,85	10,58	11,32	12,05	12,78	13,52	14,25	14,98

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B.: Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 22 janvier 1985

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

39660

Maïs-grain

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires:

Option: 1: 120,00 $ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)
Option 2: 150,00 $ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)
Option 3: 180,00 $ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) pour les nouveaux assurés: 4,00 %

b) pour les anciens assurés, le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience selon la grille suivante:

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
0,00 - 0,10	3,34	3,19	3,03	2,88	2,72	2,57	2,41	2,26	2,10	1,95
0,11 - 0,50	3,38	3,27	3,15	3,03	2,92	2,80	2,68	2,57	2,45	2,34
0,51 - 1,00	3,46	3,42	3,38	3,34	3,31	3,27	3,23	3,19	3,15	3,11
1,01 - 1,50	3,59	3,68	3,77	3,86	3,95	4,04	4,13	4,22	4,31	4,40
1,51 - 2,00	3,67	3,83	4,00	4,17	4,33	4,50	4,75	4,83	5,00	5,17
2,01 - 2,50	3,78	4,06	4,33	4,61	4,89	5,17	5,44	5,72	6,00	6,28
2,51 - 3,00	3,89	4,28	4,67	5,06	5,44	5,83	6,22	6,61	7,00	7,39
3,01 - 3,50	4,00	4,50	5,00	5,50	6,00	6,50	7,00	7,50	8,00	8,50
3,51 - 4,00	4,11	4,72	5,33	5,94	6,56	7,30	8,00	8,50	9,00	9,50
4,01 et plus	4,33	5,17	6,00	6,83	7,67	8,50	9,33	10,17	11,00	11,84

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B.: Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 22 janvier 1985

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

39661

Avis divers

Club de patinage artistique de Sorel Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 01 22, constituant en corporation, sans capital-actions, « Club de patinage artistique de Sorel Inc. » déjà constituée en corporation, le 1984 02 28, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est nulle.

Le siège social de la corporation est à Sorel dans le district judiciaire de Richelieu.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35 2167-9949

Comité Loisirs et Sports d'Angliers

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 01 29, constituant en corporation, sans capital-actions, « Comité Loisirs et Sports d'Angliers » déjà constituée en corporation, le 1973 01 30, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Angliers dans le district judiciaire d'Abitibi-Témiscamingue.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

35 1353-5570

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Rachat d'obligations

Obligations à fonds d'amortissement émises par Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

Émission de 2 425 000 $ d'obligations 6 ⅝ % à fonds d'amortissement remboursables en monnaie américaine échéant le 1er avril 1992 dont le numéro commence par la lettre Y.

Avis public est, par les présentes, donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire du Protestant School Board of Greater Montreal, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, étant devenue, depuis le 1er juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera, le 1er avril 1985, pour les fins du fonds d'amortissement, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat, à savoir:

Coupure de 1 000 $

YM 187

Coupures de 5 000 $

YVM 156, YVM 157, YVM 158, YVM 159, YVM 160, YVM 161, YVM 162, YVM 163, YVM 164.

Coupures de 25 000 $

YXXV 11, YXXV 12, YXXV 13.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1er avril 1985 et seront payées en monnaie des États-Unis d'Amérique au bureau de la Royal Bank and Trust Company ou la Bank of Montreal Trust Company, cité et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1er avril 1985.

Montréal, le 4 février 1985

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Le directeur du financement,
39693 DENIS TOURANGEAU

Les Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé

Règlement no 1: le siège social de la corporation « Les Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé » est transporté du Lac-au-Saumon, comté de Matapédia, où il était auparavant, à Rimouski, au numéro 57, rue Saint-Jean, Rimouski, province de Québec, G5L 1X1.

Je soussignée, secrétaire de la corporation, certifie que le réglement ci-haut a été dûment adopté à une assemblée régulière tenue du Conseil général de la corporation « Soeurs servantes de Notre-Dame, Reine du clergé », le 25 octobre 1984.

Rimouski, le 29 octobre 1984

La secrétaire,
39728 ROLLANDE BÉRUBÉ

Succession Florette Letendre

Avis est, par les présentes, donné qu'aux termes d'un acte reçu devant Jacques Lafond, notaire à Drummondville, le 29 novembre 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le 10 décembre 1984, sous le numéro 285745, messieurs Jacques Ménard, Roger Ménard, Richard Ménard, Patrick Ménard et Clément Brousseau ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feue dame Florette Letendre, décédée le 25 septembre 1984, en son vivant demeurant à Drummondville au numéro 434, rue Surprenant.

Un inventaire des biens a été fait devant le notaire soussigné et peut être vérifié à son bureau au 1320, boulevard Lemire, Drummondville, QC, J2B 6V4.

Drummondville, le 18 janvier 1985

Le procureur,
39662 JACQUES LAFOND, *notaire*

Succession Gaston Guilbert

Avis public est donné que Ginette Hubert en sa qualité de tutrice à son enfant mineur, Charles Guilbert, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Gaston Guilbert, en son vivant, cuisinier, domicilié au 84, 36e, route rurale no 2, Saint-Gabriel-de-Brandon, par acte passé le trente janvier mil neuf cent quatre-vingt-cinq (30 janvier 1985), devant André Cantin, notaire, au 719, boulevard Manseau, Joliette, et enregistré le premier février mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) au bureau de la division d'enregistrement de Berthier sous le numéro 189262.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le onze octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (11 octobre 1984) devant André Cantin, notaire, sous sa minute numéro 3480, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Joliette, le 4 février 1985

Le procureur,
39748 ANDRÉ CANTIN, *notaire*

Ville de Bedford

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Bedford entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes tel que ci-après reproduit, pour les lots ci-après mentionnés:

Lots visés par la présente procédure:

Rue Corey, partie du lot 1977, cadastre officiel du canton de Stanbridge, municipalité de la ville de Bedford, division d'enregistrement de Missisquoi, suivant un plan et une description technique préparés par Christian Langlois, a.-g., en date du 10 octobre 1984.

Dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes

Article 422: les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et à un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fond desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R., 1964, chap. 193, art. 430; 1968, chap. 23 art. 8).

Attestations: les plans et les descriptions techniques des rues pour lesquelles la ville de Bedford se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement, division de Missisquoi.

J'atteste également par les présentes que la ville de Bedford a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Bedford, le 18 mai 1985

Le secrétaire-trésorier,
39694-7-2 BERTRAND DÉRY, O.M.A.

Ville de Gatineau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 420*o* du Code municipal l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1984 11 14, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « S.I.D.A.C. place du marché de Gatineau Inc. ».

Gatineau, le 14 novembre 1984

Le greffier de la ville de Gatineau,
LÉONARD JOLY
39689 2311-7138

Ville de Shawinigan
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Shawinigan rachètera, le 1er mai 1985, un montant de 42 000,00 $ d'obligations à même les obligations échéant le 1er mai 1988 de son émission d'obligations originale de 928 500,00 $, datée du 1er mai 1968 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 $: numéros M773, M774, M777, M778, M779, M781, M785, M786, M787, M788, M789, M800, M807, M810, M811, M812, M820, M822, M824, M826, M829, M833, M834, M837, M841, M842, M843, M855, M860, M864, M865, M866, M867, M868, M869, M872, M873, M874, M876, M877, M878, M880.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er mai 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Shawinigan, le 4 février 1985

Le trésorier,
39749 RAYMOND ST-ONGE, C.G.A.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse populaire Cité de la Santé

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a décrété la dissolution de la « CAISSE POPULAIRE CITÉ DE LA SANTÉ » conformément à l'article 111 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Québec, le 1er février 1985

Le ministre des Finances,
35 YVES L. DUHAIME

Caisse populaire de Bedford

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « La Caisse Populaire de Bedford » et « La Caisse Populaire de St-Armand-Ouest » datée du 4 décembre 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire de Bedford ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Bedford dans la circonscription électorale de Brôme-Missisquoi.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est la circonscription électorale de Brôme-Missisquoi et la circonscription électorale d'Iberville.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska.

Québec, le 1er février 1985

Le ministre des Finances,
39756 YVES L. DUHAIME

La Caisse populaire de Val d'Or

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a décrété la dissolution de « LA CAISSE POPULAIRE de VAL D'OR » conformément à l'article 111 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Cet avis n'affecte en rien l'existence légale de la Caisse Populaire de la Vallée de l'Or, fondée le 21 mai 1960.

Québec, le 1er février 1985

Le ministre des Finances,
35 YVES L. DUHAIME

Caisse populaire Laurier

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « Caisse populaire Laurier » et « CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT STE-FOY » datée du 30 novembre 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire Laurier ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Sainte-Foy dans la circonscription électorale de Louis-Hébert.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres comprend les circonscriptions électorales provinciales de La Peltrie, Montmorency, Louis-Hébert, Jean-Talon, Vanier, Taschereau, Limoilou, Charlesbourg, Chauveau.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

Québec, le 1er février 1985

Le ministre des Finances,
39757 YVES L. DUHAIME

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

David Ross

Par le certificat numéro 85-46 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de David Ross Brown, né (e) le 13 novembre 1960, en celui de David Ross.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Donald Delphis Morin

Par le certificat numéro 85-38 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Donald Delphis Davidson, né (e) le 8 février 1920, en celui de Donald Delphis Morin.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Édouard Joseph Adrien Lucien Dubé

Par le certificat numéro 85-49 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Édouard Joseph Adrien Lucien Rocheleau, né (e) le 27 janvier 1924, en celui de Édouard Joseph Adrien Lucien Dubé.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gérard Rivard

Par le certificat numéro 85-30 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérard Boutin, né (e) le 2 avril 1923, en celui de Gérard Rivard.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gino Maggio

Par le certificat numéro 85-05 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giocchino Maggio, né (e) le 28 juillet 1928, en celui de Gino Maggio.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Herbert Starr

Par le certificat numéro 84-592 du 12 septembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Herbie Staroselsky , né (e) le 18 juillet 1930, en celui de Herbert Starr.

Sainte-Foy, le 14 décembre 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Hewin Yam

Par le certificat numéro 85-34 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Vinh Dai Huynh, né (e) le 12 septembre 1959, en celui de Hewin Yam.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jason Yoke Jew

Par le certificat numéro 85-15 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yoke Chew Jew, né (e) le 25 juillet 1965, en celui de Jason Yoke Jew.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean Baptiste de Almeida

Par le certificat numéro 85-08 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joao Batista de Almeida Pavao, né (e) le 4 décembre 1960, en celui de Jean Baptiste de Almeida.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean Guy Cartier

Par le certificat numéro 85-40 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Jean Guy, né (e) le 24 juin 1935, en celui de Jean Guy Cartier.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Pierre Damien Guay

Par le certificat numéro 85-42 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Pierre Guay, né (e) le 24 avril 1966, en celui de Joseph Albert Pierre Damien Guay.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Roma René Martel

Par le certificat numéro 85-18 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Roma Martelle, né (e) le 20 avril 1924, en celui de Joseph Albert Roma René Martel.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Jean Aubé

Par le certificat numéro 85-25 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Andrew John Aubé, né (e) le 17 avril 1958, en celui de Joseph André Jean Aubé.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Arthur Roland Allen Dugas

Par le certificat numéro 85-13 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arthur Roland Dugas, né (e) le 26 décembre 1936, en celui de Joseph Arthur Roland Allen Dugas.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Cléophas Eudes Martin Simard

Par le certificat numéro 85-28 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Cléophas Eudes, né (e) le 13 juin 1951, en celui de Joseph Cléophas Eudes Martin Simard.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Hugues Sylvain Halley

Par le certificat numéro 85-43 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hugues Sylvain Gélinas, né (e) le 9 janvier 1964, en celui de Joseph Hugues Sylvain Halley.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Larry Aubry

Par le certificat numéro 85-51 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Lawrence Aubry, né (e) le 21 décembre 1955, en celui de Joseph Jean Larry Aubry.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean-Marie Étienne Bujold

Par le certificat numéro 85-47 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marie Étienne Bujold, né (e) le 30 juin 1938, en celui de Joseph Jean-Marie Étienne Bujold.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien Robert Victor Alain Mercure

Par le certificat numéro 85-44 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Robert Victor Alain Poupart, né (e) le 21 janvier 1963, en celui de Joseph Lucien Robert Victor Alain Mercure.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marcel Robert Serge Mercure

Par le certificat numéro 85-45 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Robert Serge Poupart, né (e) le 17 janvier 1964, en celui de Joseph Marcel Robert Serge Mercure.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Mastro

Par le certificat numéro 85-10 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Guiseppe Mastrogiuseppe, né (e) le 19 février 1959, en celui de Joseph Mastro.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Phidelème Irénée Couture

Par le certificat numéro 85-32 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Phidelemme René Couture, né (e) le 16 mars 1926, en celui de Joseph Phidelème Irénée Couture.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Roger Réjean Maranda

Par le certificat numéro 85-29 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bertrand Rogers Maranda, né (e) le 12 mai 1932, en celui de Joseph Roger Réjean Maranda.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Romuald Réal Côté

Par le certificat numéro 85-12 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Romuald Côté, né (e) le 12 juin 1920, en celui de Joseph Romuald Réal Côté.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Justin Agostino Giordano

Par le certificat numéro 85-16 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Agostino Giordano, né (e) le 9 avril 1957, en celui de Justin Agostino Giordano.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Kenney Gordon Kerr

Par le certificat numéro 85-54 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kenneth Gordon Kerr, né (e) le 18 août 1961, en celui de Kenney Gordon Kerr.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Kevin Ping Chi Tse

Par le certificat numéro 85-31 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Ping Chi Tse, né (e) le 12 septembre 1954, en celui de Kevin Ping Chi Tse.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Laura Marguerite Aurore Larin

Par le certificat numéro 85-27 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Aurore Marguerite Larin, né (e) le 29 novembre 1919, en celui de Laura Marguerite Aurore Larin.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Leslie Jyl Scott

Par le certificat numéro 85-57 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Leslie Jil Scott, né (e) le 29 juillet 1956, en celui de Leslie Jyl Scott.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lillian Norma Julie Debranski

Par le certificat numéro 85-22 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Julia Dobrzanski, né (e) le 3 novembre 1929, en celui de Lillian Norma Julie Debranski.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Line Marie Dunn

Par le certificat numéro 85-09 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Évangéline Dunn, né (e) le 11 octobre 1939, en celui de Line Marie Dunn.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lise Isabelle Côté

Par le certificat numéro 85-06 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lise Isabelle Lepage, né (e) le 18 décembre 1964, en celui de Lise Isabelle Côté.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mado Lauraine April

Par le certificat numéro 85-23 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Madonne Lauraine April, né (e) le 6 décembre 1955, en celui de Mado Lauraine April.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Andrée Dionne

Par le certificat numéro 85-21 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Andréenne Dionne, né (e) le 3 juillet 1937, en celui de Marie Andrée Dionne.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Anita Paule Christine Froment

Par le certificat numéro 85-52 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anita Paul Christine Léveillé, né (e) le 20 novembre 1964, en celui de Marie Anita Paule Christine Froment.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Clémentine Stéphanie Bouchard

Par le certificat numéro 85-14 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clémentine Stéphanette Bouchard, né (e) le 31 décembre 1943, en celui de Marie Clémentine Stéphanie Bouchard.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Fernande Pascale Morand

Par le certificat numéro 85-37 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Denise Fernande Morand, né (e) le 23 février 1954, en celui de Marie Denise Fernande Pascale Morand.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Emma Thérèse Boucher

Par le certificat numéro 85-03 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Emma Benoit, né (e) le 17 février 1925, en celui de Marie Emma Thérèse Boucher.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Henriette Mathilda Martine Houde

Par le certificat numéro 85-26 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Henriette Mathilda Houde, né (e) le 11 août 1959, en celui de Marie Henriette Mathilda Martine Houde.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Imelda St-Pierre

Par le certificat numéro 85-35 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Emelda St-Pierre, né (e) le 7 juillet 1931, en celui de Marie Imelda St-Pierre.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Isabelle Lucie Méthot

Par le certificat numéro 85-39 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Isabelle Lucie Matteau dit Méthot, né (e) 18 février 1956, en celui de Marie Isabelle Lucie Méthot.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jo-Anne Gagnon

Par le certificat numéro 85-50 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Georgianne Gagnon, né (e) le 7 mars 1956, en celui de Marie Jo-Anne Gagnon.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Louise Marguerite Leclerc

Par le certificat numéro 85-58 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Louisette Marguerite Leclerc, né (e) le 5 juin 1939, en celui de Marie Louise Marguerite Leclerc.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucette Françoise France Tremblay

Par le certificat numéro 85-04 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Lucette Françoise Tremblay, né (e) le 2 décembre 1938, en celui de Marie Lucette Françoise France Tremblay.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Martine Colette Bergeron

Par le certificat numéro 85-41 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marthe Colette Bergeron, né (e) le 8 mars 1945, en celui de Marie Martine Colette Bergeron.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pauline Micheline Tremblay

Par le certificat numéro 85-07 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Micheline Chartrand, né (e) le 11 décembre 1950, en celui de Marie Pauline Micheline Tremblay.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pauline Sylvie Tremblay

Par le certificat numéro 85-11 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Sylvie St-Amour, né (e) le 22 janvier 1963, en celui de Marie Pauline Sylvie Tremblay.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rollande Diane Denechaud

Par le certificat numéro 85-20 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rollande Diane Vézina, né (e) le 20 janvier 1949, en celui de Marie Rollande Diane Denechaud.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Rose Karole Michaud

Par le certificat numéro 85-17 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Caroll Michaud, né (e) le 17 août 1946, en celui de Marie Rose Karole Michaud.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Ursule Rita Desrosiers

Par le certificat numéro 85-36 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ursule, né (e) le 20 octobre 1928, en celui de Marie Ursule Rita Desrosiers.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Yvette Colette Ruel

Par le certificat numéro 85-24 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Olivette Colette Ruel, né (e) le 14 février 1923, en celui de Marie Yvette Colette Ruel.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Claude Daigle

Par le certificat numéro 85-02 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Robert Philippe Claude Daigle, né (e) le 16 juillet 1949, en celui de Marie-Claude Daigle.

Sainte-Foy, le 29 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marilyne Simone Tanguay

Par le certificat numéro 84-55 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Joseph Simon Julien Tanguay, né (e) le 18 février 1951, en ceux de Marilyne Simone Tanguay.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Nadia Pandin

Par le certificat numéro 85-48 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nadia Gallon, né (e) le 17 mai 1965, en celui de Nadia Pandin.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Paul Denis Fournier

Par le certificat numéro 85-19 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dennis Paul Wood Driver, né (e) le 12 janvier 1966, en celui de Paul Denis Fournier.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pauline Efthalia Maroulis

Par le certificat numéro 85-53 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Eileen Paulene Maroulis, né (e) le 2 octobre 1942, en celui de Pauline Efthalia Maroulis.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

René Joseph Kosko

Par le certificat numéro 84-593 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de René Joseph Kokot, né (e) le 12 septembre 1946, en celui de René Joseph Kosko.

Sainte-Foy, le 16 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Samuel Abraham Colomay

Par le certificat numéro 85-33 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Samuel Kalamayer, né (e) le 17 février 1925, en celui de Samuel Abraham Colomay.

Sainte-Foy, le 30 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sean Mudrosky

Par le certificat numéro 85-56 du 22 janvier 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sean Flynn, né (e) le 19 juin 1965, en celui de Sean Mudrosky.

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Le sous-registraire adjoint du Québec,
36 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Alexandre Pierre Mouradian

Prenez avis que Alexandre Pierre Mouradian, domicilié au 1007, promenade Hyman, appartement 301, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexandre Pierre King.

Ville Saint-Laurent, le 11 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39597-6-2 DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT, *avocats*

Amérique Gentile

Prenez avis que Amérique Gentile, domicilié au 3228, rue Larocque, Tracy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eric Gentile.

Sorel, le 31 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39727-7-2 FORCIER, FOURNIER & BOUCHER

Claire Lavoie

Prenez avis que Claire Lavoie, domiciliée au 130, Appartements Pierre-Brochu, Sayabec, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire-Andrée Lavoie.

Sayabec, le 10 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39516-6-2 PIERRE CHABOT, *notaire*

Conrad Langlois

Prenez avis que Conrad Langlois, domicilié au 9417, rue Parthenais, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaétan Langlois.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 15 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39675-7-2 SOPHIE-LOUISE OUIMET

Danièle Dulac

Prenez avis que Danièle Dulac, domiciliée au 111, rue Principale, Saint-Édouard-de-Frampton, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Dulac.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 17 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
CLICHE, CLOUTIER, LABBÉ
39599-6-2 & COUTURE, *avocats*

Danny Chaisson

Prenez avis que Danny Chaisson, domicilié au 3385, rue Petitclerc, appartement 402, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danny Chiasson.

Beauport, le 1er février 1985

Le requérant,
39674-7-2 DANNY CHAISSON

Elzéar Girard

Prenez avis que Elzéar Girard, domicilié au 1585, rang Sinaï, Saint-Gédéon, Alma, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joël Girard.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Saint-Gédéon, le 3 janvier 1985

Le requérant,
39655-7-2 ELZÉAR GIRARD

Émilienne Bouvrette

Prenez avis que Émilienne Bouvrette, domiciliée au 239, rang Lepage, Sainte-Anne-des-Plaines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mimi Bouvrette.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 23 janvier 1985

La requérante,
39600-6-2 ÉMILIENNE BOUVRETTE

Évelina Lagueux

Prenez avis que Évelina Lagueux, domiciliée au 228, rue Principale, Tring-Jonction, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Évelyne Lagueux.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Tring-Jonction, le 24 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39517-6-2 LOUIS-DENIS DOYON, *notaire*

Germain Carrier

Prenez avis que Germain Carrier, domiciliée au 104, rue Beauville, Neufchâtel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gervais Carrier.

Neufchâtel, le 28 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39601-6-2 ANDRÉ AUBERT, *notaire*

Jean Marc Boutin

Prenez avis que Jean Marc Boutin, domicilié au 453, de l'École, Saint-Sylvère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marco Boutin.

Saint-Sylvère, le 10 janvier 1985

Le requérant,
39542-6-2 JEAN MARC BOUTIN

Jennine Pozdena

Prenez avis que Jennine Pozdena, domiciliée au 520a, 6e Rue, Val-d'Or, Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jenny Pozdena.

Val-d'Or, le 30 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39697-7-2 DENYSE LEDUC, *avocate*

Johanne Sylvie Raymond

Prenez avis que Johanne Sylvie Raymond, domiciliée au 185, place du Collège, appartement 2, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Sylvie Lauzier.

Longueuil, le 23 janvier 1985

La requérante,
39721-7-2 JOHANNE RAYMOND

Joseph Alfred Michael Baker

Prenez avis que Joseph Alfred Michael Baker, domicilié au 82, rue Richard, Île-Bizard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Michael Zilch.

Île-Bizard, le 15 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39698-7-2 MICHÈLE DUBREUIL, *notaire*

Joseph Denis

Prenez avis que Joseph Denis, domicilié au 420, Royale nord, Louiseville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Denis Noel.

Louiseville, le 6 février 1985

Le requérant,
39732-7-2 JOSEPH DENIS

Joseph Marcel Pierre Vandal

Prenez avis que Joseph Marcel Pierre Vandal, domicilié au 2100, Charlemagne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel Pierre Primeau.

Montréal, le 23 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39602-6-2 PARIZEAU, DE LAGRAVE ET CROTEAU

Joseph Oscar Paul Rondeau

Prenez avis que Joseph Oscar Paul Rondeau, domicilié au 410,1re Avenue, Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Oscar Surprenant.

Ce changement n'affectera aucune personne que le requérant.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39699-7-2 GILBERT LANTHIER, *avocat*

Joseph Ronald Michel Duchesneau

Prenez avis que Joseph Ronald Michel Duchesneau, domicilié au 1992, Delorimier, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Joseph Ronald Michel Lauritsen.

Longueuil, le 25 janvier 1985

Le requérant,
39588-6-2 MICHEL DUCHESNEAU

Juliette Girard

Prenez avis que Juliette Girard, domiciliée au 1109, rue Potvin, Saint-Félicien, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilberte Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Félicien, le 26 novembre 1984

Le procureur de la requérante,
39589-6-2 LAVAL MORAIS, *notaire*

Kenneth Lawrence Katz

Prenez avis que Kenneth Lawrence Katz, domicilié au 5460, Sunnybrooke, appartement 206, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kenneth Lawrence Kates.

Montréal, le 14 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39656-7-2 LEONARD ROSEN, *notaire*

Lena Rebecca Schnider

Prenez avis que Lena Rebecca Schnider, domiciliée au 4950, avenue Coolbrook, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lena Rebecca Lazerman.

Montréal, le 23 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39543-6-2 DANIEL MORRIS, C.R.

Man Hung Cheng

Prenez avis que Man Hung Cheng, domicilié au 4900, rue Ontario est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Wilson Marquand Banh.

Montréal, le 24 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39544-6-2 IRWIN M. GREENBERG

Marie Alice Mamarbachi

Prenez avis que Marie Alice Mamarbachi, domiciliée à C.P. 1751, Saint-Jovite, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alice Allan.

Saint-Jovite, le 30 janvier 1985

La requérante,
39676-7-2 ALICE M. THÉRIEN

Marie Julie Carmen Gagnon

Prenez avis que Marie Julie Carmen Gagnon, domiciliée au 76, promenade Chimo, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Julie Carmelle Gagnon Allaire.

Aylmer, le 14 janvier 1985

La requérante,
39677-7-2 CARMEN GAGNON

Marie Laurette Yvette Milliard

Prenez avis que Marie Laurette Yvette Milliard, domiciliée au 1930, rue Liébert, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Laurette Yvette Ève Milliard.

Montréal, le 25 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39545-6-2 FRANCINE LAVOIE, *avocat*

Marie Sylvianne Dannis Gauthier

Prenez avis que Marie Sylvianne Dannis Gauthier, domiciliée au 1461, rue René-Poupart, Carignan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Sylvie Dannis Gauthier.

Brossard, le 23 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39546-6-2 POISSANT & LÉGER, *avocats*

Marie-Anne Boutet

Prenez avis que Marie-Anne Boutet, domiciliée au 111, boulevard Bertrand, appartement 6, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Blanche Boutet.

Québec, le 24 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39518-6-2 CLAUDE MARTEL, *notaire*

Michel Booth Fontaine

Prenez avis que Michel Booth Fontaine, domicilié au 8197, avenue Gaspé, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Fontaine.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête est Mireille Sarrazin Fontaine, épouse du requérant, domiciliée au 8396, Saint-Dominique, Montréal.

Montréal, le 28 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39657-7-2 JOCELYN LOZEAU, *notaire*

Nguyen Thi-Hong

Prenez avis que Nguyen Thi-Hong, domiciliée au 500, avenue des Pins, appartement 404, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nguyen Thi-Hong Isabelle.

Montréal, le 15 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
39754-7-2 & TSIMBERIS

Nicole Bouvrette

Prenez avis que Nicole Bouvrette, domiciliée au 557, Bois-Franc, appartement 2, Saint-Jérôme, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Bouvrette.

Saint-Jérôme, le 16 janvier 1985

La requérante,
39603-6-2 NICOLE BOUVRETTE

Nicole Mathieu

Prenez avis que Nicole Mathieu, domiciliée au 2360, Nicolas-Pinel, appartement 427, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nicole Laurier Mathieu.

Québec, le 17 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39658-7-2 PROULX, MARQUIS & ROY

Paul Hardy

Prenez avis que Paul Hardy, domicilié au 349, rue de La Salle, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de son fils Renaud Hardy en celui de Renaud Lamothe Hardy.

Boucherville, le 28 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39755-7-2 ALAIN PERREAULT, *notaire*

Raymond K.S. How Shun Cheong et Sébastien K.S. How Shun Cheong

Prenez avis que Raymond K.S. How Shun Cheong et Sébastien K.S. How Shun Cheong, domiciliés au 5455, place Chénier, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Raymond K.S. How et Sébastien K.S. How.

Montréal, le 25 janvier 1985

Pour les requérants,
39604-6-2 JOANNE HOW

Réjean Lapperrière

Prenez avis que Réjean Lapperrière, domicilié au 440, boulevard Dussault, Saint-Marc-des-Carrières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Paquin.

Québec, le 30 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39722-7-2 GAUDREAULT, BÉCOTTE & SAUVAGEAU

Rémi Cauchon

Prenez avis que Rémi Cauchon, domicilié au 899, rue Boily, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rémi Tremblay.

Chicoutimi, le 1er février 1985

Le requérant,
39723-7-2 RÉMI CAUCHON

Richard Deschenaux

Prenez avis que Richard Deschenaux, domicilié au 3137A, Parkville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Ménard.

Montréal, le 31 janvier 1985

Le requérant,
39700-7-2 RICHARD DESCHENAUX

Rival Francoeur

Prenez avis que Rival Francoeur, domicilié au 5225, boulevard Neuvialle, appartement 104, Neufchâtel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal Francoeur.

Québec, le 31 janvier 1985

Le requérant,
39678-7-2 RIVAL FRANCOEUR

Sauveur Gionet

Prenez avis que Sauveur Gionet, domicilié au 15, rue des H.L.M., Sayabec, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Gionet.

Ce changement n'affectera aucune personne que le requérant.

Sayabec, le 30 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39659-7-2 PIERRE CHABOT

Simon Omer Bénard

Prenez avis que Simon Omer Bénard, domicilié au 2258, rue Panet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Simon Samuel Omer Bénard.

Montréal, le 23 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39724-7-2 MES LORD, LEFEBVRE & GOULET

Suzanne Ste-Marie

Prenez avis que Suzanne Ste-Marie, domiciliée au 756, rue Walker, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Beaucaire.

Montréal, le 7 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39598-6-2 LEDUC, ST-PIERRE ET THERRIEN

Sylvia Trudy Clayton

Prenez avis que Sylvia Trudy Clayton, domiciliée au 8080, rue Juliette, appartement 202, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvia Trudy Harris.

Montréal, le 31 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39725-7-2 J. DANIEL PHELAN

Tania Lynne Pollock

Prenez avis que Tania Lynne Pollock, domiciliée au 5765, boulevard Côte-Saint-Luc, appartement 508, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tania Lynne Anderson.

Montréal, le 21 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
CERINI, SALMON, WATSON, SOUAID
39519-6-2 & HARRIS

Tracie Karyn Pollock

Prenez avis que Tracie Karyn Pollock, domiciliée au 6651, rue Sherbrooke ouest, appartement 401, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tracie Karyn Anderson.

Montréal, le 21 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
CERINI, SALMON, WATSON, SOUAID
39520-6-2 & HARRIS

Trevor Andrew Pollock

Prenez avis que Trevor Andrew Pollock, domicilié au 5457, rue Saint-Jacques, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Trevor Andrew Anderson.

Montréal, le 21 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
CERINI, SALMON, WATSON, SOUAID
39521-6-2 & HARRIS

Vasilios Glavas

Prenez avis que Vasilios Glavas, domicilié au 3091, rue Saint-Charles, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Vasilios Glavas.

Montréal, le 30 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39726-7-2 RALPH A. COHEN

Yvon Bureau

Prenez avis que Yvon Bureau, domicilié au 137, 1re Avenue, appartement 7, Saint-Martin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvon Talbot.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la demande est dame Linda Labrecque Bureau dit Talbot, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Saint-Martin, le 25 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39547-6-2 SUZIE BOUFFARD, *notaire*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2310-7543 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2310-7543 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 septembre 1984

Le secrétaire,
39639 GIUSEPPA SAPUTO BORSELLINO

2311-5140 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2311-5140 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39740 STIKEMAN, ELLIOTT

2315-9908 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2315-9908 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39679 STIKEMAN, ELLIOTT

ANIMATION AZUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANIMATION AZUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39640 MARCHAND, JASMIN & MELANÇON

ANTOINE MORIN & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ANTOINE MORIN & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 18 janvier 1985

Le président,
39641 ANTOINE MORIN

RESTAURANT BALADINO INC.
BALADINO RESTAURANT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT BALADINO INC.—BALADINO RESTAURANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39680 EVANGELOS A. HADJIS

LES ENTREPRISES BARNÉA LTÉE
BARNÉA ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES BARNÉA LTÉE—BARNÉA ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39741 CHAIT, SALOMON

BÉCANCOURT DOCK & TERMINAL LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉCANCOURT DOCK & TERMINAL LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Salaberry-de-Valleyfield, le 30 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39642 GILLES MAROIS, *notaire*

BLOC GENEST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BLOC GENEST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 25 janvier 1985

Pour la compagnie,
39704 ANDRÉ GENEST

CANUS INVESTMENT CO.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CANUS INVESTMENT CO.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39742 FEINSTEIN & TRUDEAU

CLUB SOCIAL LES HIRONDELLES DE CHÂTEAUGUAY

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SOCIAL LES HIRONDELLES DE CHÂTEAUGUAY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 28 janvier 1985

La présidente,
39643 LISE TISSEUR

COLEG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COLEG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39644 FRANÇOISE DULAC

COMITÉ POUR L'AÉROPORT DE MASCOUCHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ POUR L'AÉROPORT DE MASCOUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 5 février 1985

Le secrétaire,
39681 JACQUES LACROIX

CONFECTION PLANTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONFECTION PLANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cookshire, le 22 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39705 RICHARD GRONDIN, *notaire*

DESSINOGRAPH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DESSINOGRAPH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 février 1985

Pour la compagnie,
39742 BENOIT CANTIN

DISTRIBUTEURS SOMACAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTEURS SOMACAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 17 janvier 1985

Le président,
39731 R. E. LOISELLE

FERME PAUL ROY INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME PAUL ROY INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Pistoles, le 22 janvier 1985

Pour la compagnie,
39763 MANON ROY BOURGOIN

FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F I P E INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F I P E INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie de Beauce, le 31 janvier 1985

Le président,
39645 GEORGES GONTHIER

GÉRARD BÉLAND LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD BÉLAND LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Étienne-de-Lauzon, le 1er février 1985

Le président,
39743 GÉRARD BÉLAND

GÉRARD LAVOIE & FILS INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD LAVOIE & FILS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 31 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39646 LAVOIE & GAUTHIER, *avocats*

LAITERIE LÉVEILLÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAITERIE LÉVEILLÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39683 STIKEMAN, ELLIOTT

LARRIVÉE RÉFRIGÉRATION INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LARRIVÉE RÉFRIGÉRATION INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Les Méchins, le 15 janvier 1985

Pour la compagnie,
39733 MARTINE LARRIVÉE

LAURENT BOURGUIGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAURENT BOURGUIGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39734 DE GRANDPRÉ, GODIN & ASSOCIÉS

LE GROUPE SATELLITE UN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE GROUPE SATELLITE UN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 30 janvier 1985

Pour la compagnie,
39647 GERMAIN FONTAINE

LES ATELIERS P.A.T. INC.
P.A.T. MACHINE SHOP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ATELIERS P.A.T. INC.—P.A.T. MACHINE SHOP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39648 BÉLANGER, SAUVÉ

LES CONSTRUCTIONS PENAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS PENAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39684 LAPOINTE ROSENSTEIN

LES DÉBUSQUEURS DU LAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DÉBUSQUEURS DU LAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Augustin, le 10 décembre 1984

Le président,
39701 CLAUDE MORIN

LES ENTREPRISES DALESO ET DALESO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DALESO ET DALESO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39702 ARTHUR SO

LES ENTREPRISES DE J. STEPHEN SAUVÉ LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DE J. STEPHEN SAUVÉ LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39649 STIKEMAN, ELLIOTT

LES ENTREPRISES S.D.B.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES S.D.B.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 15 janvier 1985

Le secrétaire,
39650 CLAUDE D. BEAURIVAGE

LES IMMEUBLES NÉRON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES NÉRON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Roberval, le 22 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39685 MICHEL LAROUCHE, *notaire*

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LORAM LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LORAM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,
39682 TRÉPANIER, COBBETT

LES PISCINES MODERNES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PISCINES MODERNES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marie de Beauce, le 29 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39651 JACQUES A. VACHON, *notaire*

LES SALONS C.F.G. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES SALONS C.F.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39764 FRANÇOIS AMYOT

MAGASIN PALAIS DU CADEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASIN PALAIS DU CADEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 4 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39735 PIERRE GABOURY, *notaire*

MASSMO HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MASSMO HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39736 LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU

MEUBLES R. & R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUBLES R. & R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 12 décembre 1984

Le procureur de la compagnie,
39653 SUZIE SAINT-GEORGES, *notaire*

MICHEL COUTURE ET ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MICHEL COUTURE ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 30 janvier 1985

Pour la compagnie,
39686 MICHEL COUTURE

NAIMCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NAIMCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1985

Pour la compagnie,
39737 MICHEL CHMELEVSKI

NORBERT AUTOMOBILE LTÉE
NORBERT AUTOMOBILE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NORBERT AUTOMOBILE LTÉE—NORBERT AUTOMOBILE LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET
39706 & ROBERGE, *notaires*

PEPIN & RATTÉ CENTRE DE SÉCURITÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PEPIN & RATTÉ CENTRE DE SÉCURITÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 28 janvier 1985

Le secrétaire,
39707 J. L. MORIN

POLICIER DU DISTRICT 33 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POLICIER DU DISTRICT 33 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 décembre 1984

Le président,
39708 JEAN LAFAILLE

PRORAD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRORAD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Prairie, le 16 janvier 1985

Pour la compagnie,
39738 GUY BOYER, C.G.A.

RESTAURANT PAMMS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT PAMMS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39654 GÉNÉREUX GAUTHIER & ASSOCIÉS

SALAISON ST-JÉRÔME LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALAISON ST-JÉRÔME LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
39739 TESSIER, GILBERT & ASSOCIÉS

SIM TAILLEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SIM TAILLEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39703 ARTHUR SO

SOGEMOUNT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOGEMOUNT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal le 19 décembre 1984

Le secrétaire,
39687 ANDRÉ MOUNT

TRANSPORT GÉRARD DION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT GÉRARD DION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT, CHABOT

39709

UNIMBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNIMBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET & ASSOCIÉS

39765

YVES JEAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «YVES JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1985

Le président,
YVES JEAN

39710

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Alfred Demers

Succession de Demers, Alfred, en son vivant du 631, 9e Avenue, Charny, décédé le 29 septembre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39761

Succession James André Dacheux

Succession de Dacheux, James André, en son vivant du 1305, rue Breux, Chambly, décédé le 22 novembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39744

Succession Léopold Messier

Succession de Messier, Léopold, en son vivant du 1576, rue Albert, Saint-Hubert.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39762

Succession Roland Frigon

Succession de Frigon, Roland, en son vivant du 250, boulevard Cartier, Laval-des-Rapides, décédé le 23 mai 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 39745

Succession Stephen Ward Cooke

Succession de Cooke, Stephen Ward, en son vivant domicilié au Centre Hospitalier Gatineau Memorial, décédé le 3 avril 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 39746

Succession Wilfrid Destroismaisons

Succession de Destroismaisons, Wilfrid, en son vivant du 1087, 15e Avenue, Pointe-aux-Trembles, décédé le 28 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 39747

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Compagnie Canadienne d'Assurances et de Cautionnements Great Lakes Ltée
Demande de remboursement de cautionnement

Avis est, par les présentes, donné que la Compagnie Canadienne d'Assurances et de Cautionnements Great Lakes Ltée, ayant cessé d'exercer au Québec, le 31 août 1983, et ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires, ayant été intégralement remplies, s'adressera au ministre des Finances à l'expiration d'un délai de trois mois après la publication du présent avis pour obtenir le remboursement de son cautionnement.

Tout créancier désirant s'opposer à cette demande est prié de le faire auprès de l'inspecteur général des institutions financières dans un écrit énonçant son opposition.

Toronto, Ontario, le 31 décembre 1984

L'agent pour le surintendant des Assurances (Ontario),
WOODS GORDON
39690 par STEVEN FRYE

Eugène Skorupski
Annulation de certificat d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent d'assurance (no 21541) de monsieur Eugène Skorupski, domicilié au 585, rang Saint-Michel, Saint-Célestin, QC, autorisant son titulaire à exercer à titre d'agent d'assurance pour les catégories sur la vie et contre la maladie ou les accidents, a été annulé en date du 1er janvier 1985 pour avoir enfreint l'article 207 du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Québec, le 31 janvier 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Michel Ferron
Suspension de certificat d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent d'assurance (no 31479) de monsieur Michel Ferron, domicilié au 83, rue John-F.-Kennedy, Neufchâtel, QC, autorisant son titulaire à exercer à titre d'agent d'assurance pour les catégories sur la vie et contre la maladie ou les accidents, a été suspendu pour une période de deux (2) mois à compter du 1er février 1985 pour avoir enfreint l'article 207 du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Québec, le 31 janvier 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
35 JEAN-MARIE BOUCHARD

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec

Prenez avis que les lettres patentes émises à la « Mutuelle des Fonctionnaires du Québec » et dont le texte apparaît ci-dessous sont entrées en vigueur le 1984 12 17.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
Dossier: 1312-8756

Lettres patentes

Loi sur les assurances
(L.R.Q., chap. A-32, art. 37)

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la Loi sur les assurances, et avec l'autorisation du ministre des Finances, délivre les présentes lettres patentes à « Mutuelle des Fonctionnaires du Québec » confirmant le règlement ci-joint.

Données et scellées à Québec, le 1984 12 17 et enregistrées le 1985 01 11, au libro D-28, folio 209.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Extrait du livre des règlements de Mutuelle des Fonctionnaires du Québec

Règlement no 11

Article 28 — Modifications à la loi constitutive

Le président et le secrétaire sont autorisés à présenter au ministre responsable, selon les dispositions pertinentes de la Loi sur les assurances, une requête à l'effet de retrancher du 1er alinéa du paragraphe *b* de l'article 12 de la loi constitutive de la compagnie, les mots « et d'au plus cinq », et dans sa version anglaise « and not more than five ».

Certificat

Je soussigné, secrétaire de la compagnie, déclare que la présente constitue une copie conforme d'un extrait du Règlement no 11 de Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, adopté le 4 mai 1984, lors d'une réunion du Conseil d'administration et ratifié par l'Assemblée générale des membres le 8 juin 1984.

Signé à Québec, le 5 novembre 1984

Le secrétaire,
35 ROBERT GIROUX

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Mines Lemoine Limitée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Mines Lemoine Limitée », constituée en vertu de partie I de la Loi sur les compagnies en date du 7 février 1974 avec siège social à Chibougamau, a été dissoute, le 28 janvier 1985, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
35 1354-5462

Traitements antirouilles M.S. de Limoilou Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Traitements antirouilles M.S. de Limoilou Inc. », constituée en vertu de la partie IA

de la Loi sur les compagnies en date du 1980 11 18, avec siège social au 570, boulevard des Capucins, Québec, a été dissoute, le 1985 01 30, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
35 1840-8013

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 30 janvier 1985, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, de la municipalité régionale de comté de Montmagny, en celui de « Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 février 1985

Le sous-ministre,
38 JACQUES O'BREADY

Municipalité du village de Roxton Pond

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 30 janvier 1985, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité du village de Sainte-Pudentienne, de la municipalité régionale de comté de La Haute Yamaska, en celui de « Municipalité du village de Roxton Pond ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 4 février 1985

Le sous-ministre,
38 JACQUES O'BREADY

Régie intermunicipale des loisirs de Lavaltrie

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a reçu de la Régie intermunicipale des loisirs de Lavaltrie une demande de dissolution conformément à l'article 618 du Code municipal.

Le ministre se prononcera sur cette demande de dissolution à l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 6 février 1985

Le secrétaire du ministère par intérim,
38 MARIO ST-GERMAIN

Ville de Windsor

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), a approuvé, en date du 30 janvier 1985, le Règlement numéro 606 du Conseil municipal de la ville de Windsor décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la municipalité du canton de Windsor, dont la description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant: un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du canton de Windsor dans la municipalité régionale de comté de Val-Saint-François, comprenant en référence au cadastre du canton de Windsor les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 895; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne nord-est des lots 895, 896 et 897; la ligne sud-est dudit lot 897 et son prolongement jusqu'au côté sud-ouest de l'emprise du chemin public situé sur la ligne séparative des rangs XII et XIII; le côté sud-ouest de l'emprise dudit chemin public dans une direction sud-est jusqu'au côté nord de l'emprise du chemin du rang XII; le côté nord de l'emprise dudit chemin dans une direction générale ouest jusqu'à la ligne est du lot 924-10; les lignes est et nord et partie de la ligne ouest dudit lot 924-10 jusqu'à la ligne nord du lot 924-8; ladite ligne nord et la ligne nord du lot 924-7; partie de la ligne est et la ligne nord du lot 924-6; la ligne nord du lot 924-5; partie de la ligne séparative des lots 923 et 924 en allant vers le nord-est jusqu'à une ligne courbe, parallèle et distante de cent sept mètres et six dixièmes (107,6 m) de la ligne centrale du chemin du rang XII;

dans le lot 923, ladite ligne courbe jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers le nord-est de la ligne nord-ouest du lot 923-3; ledit prolongement; la ligne nord-ouest du lot 923-3 et son prolongement en allant vers le sud-ouest jusqu'à la ligne séparative des lots 922 et 923; dans le lot 922, une ligne droite parallèle à la ligne séparative des rangs XII et XIII jusqu'à la ligne séparative des lots 921 et 922; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 896; partie de ladite ligne sud-ouest et la ligne sud-ouest du lot 895; enfin, la ligne nord-ouest dudit lot 895 jusqu'au point de départ;

Le ministre des Affaires municipales,
38 ALAIN MARCOUX

Éducation

Divers

Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Annulation de charte

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29, art. 30), le décret concernant l'annulation de la charte du Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été adopté par le gouvernement en date du 7 mars 1984 sous le numéro 549-84. Cette annulation prend effet le soixantième jour suivant la publication du présent avis.

Québec, le 21 janvier 1985

Le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la technologie,
39 CAMILLE LIMOGES

Énergie et Ressources

Cadastres

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-359 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 105-303 et 105-304 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 273178

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-360 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 105-305 et 105-306 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 273177

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1625 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 58, 302 et 319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272480

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1614-130 et 1614-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 1614-31, 1614-32 et la partie restante du lot 1614-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272760

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1112-14 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 1112-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272005

Paroisse de Berthier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 69-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 69-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Berthier, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: la ville de Berthierville

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272718

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1151-49 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 1151-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 273376

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 59 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 27, 27-40, 28A et la partie restante du lot 28A-11 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271822

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 58 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 27, 27-40, 28A, 28A-11 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271821

Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 3B-430 du rang VIII S.O.C.S. en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 3B-1 et 3B-405-2-1-1 et une partie des lots 3B-405-2-1-2, 3B-405-2-2-1, 3B-405-2-2-2, 3B-405-2-1, 3B-405-2-2, 3B-405-2, 3B-405 et la partie restante du lot 3B-2 du rang VIII S.O.C.S. en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272094

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter:le lot 50-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer:le lot 50-3-1, 50-3,50-4-1 une partie du lot 50-2 et la partie restante du lot 50-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600271

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 90-140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: le lot 90-56 et une partie du lot 90-119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272231

Canton de Figuery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot A-106 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: le lot A-81 et une partie du lot A-80 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Figuery, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272701

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 789-271 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: les lots 789-6-1, 789-217, 789-218 et une partie du lot 789-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272280

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-3-357, 12-3-358 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: le lot 126-3-287 et une partie du lot 126-3-288 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 270375

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 271 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 166-286, 166-287, 266-288, une partie du lot 166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600031

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-78 à 1-80 du rang Nord en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: les lots 1-61 à 1-65 et une partie des lots 1-59,1-60 et 1-66 du rang Nord en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: canton de Kénogami

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 271638

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-714 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 11-480 et une partie du lot 11-481 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600369

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 77-47 et 77-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Remplacer: les lots 77-3 et 77-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 273204

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 604-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 604-34, 604-35 et 604-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 269347

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-6 et 2-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 1-3, 1-5, 2-12, 2-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600598

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 403-1534, 403-1535 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 403-259, 403-260, 403-261 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600616

Canton de Loranger

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 70 et 71 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 août 1984

Remplacer: une partie des lots 2A et 3A du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 août 1984.

Cadastre: Loranger, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Lac-Nominingue

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 269151

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16-197 et 16-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: le lot 16-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 099851

Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1489-55 et 1489-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 1489-19 à 1489-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600408

Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1654 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 1472-2 à 1472-5 et une partie du lot 1472 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Marie)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600164

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Remplacer: le lot 80-123 et une partie des lots 80-122 et 80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271624

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 918-201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 918-126, 918-127, 918-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272541

Canton de Parent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2-76 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 2-66 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Parent, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271520

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 121-1274 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: le lot 121-1229 et une partie du lot 121-805 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600517

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 216-627 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: le lot 216-46, une partie des lots 216-43 à 216-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600533

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 152-157 et 152-158 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 152-77 et 152-156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600391

Cité de Québec (quartier Saint-Jean)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4633 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 3551 et 3552 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Jean)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272580

Cité de Québec (quartier Saint-Jean)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4634 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 3415 et 3416 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Jean)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272579

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-1037 et 134-1038 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 134-572 à 134-577, une partie des lots 134-570 et 134-571 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600356

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 102-875 à 102-877 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 102-127 à 102-129, une partie des lots 102-124 à 102-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600523

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 306 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 130-48 et 130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600242

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 159-129 à 159-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 159-117 et 159-124 à 159-127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600142

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 280-22-3 et 280-22-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Remplacer: le lot 280-22-2 et une partie du lot 280-22-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 273061

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1357-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Remplacer: le lot 1357-80 et une partie des lots 1357-81 et 1357-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: Lac-Saint-Charles

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272695

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 500-24 et 500-25 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Remplacer: les lots 500-1 et 500-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272198

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1165-95 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 1165-53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 novembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec et village de Saint-Émile

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271073

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 548-129, 548-130 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: les lots 548-89-2, 548-101-2 et une partie des lots 548-89, 548-101 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272938

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 135-557 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 135-400, 135-401, 135-402 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272888

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 109-146 à 109-150 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 109-47 à 109-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272739

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 874 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 347 et 348 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (anc. Ste-Catherine)

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 271688

Paroisse de Saint-Colomban

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 318-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 318-38 et 318-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Colomban, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600525

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 172-180 et 172-181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 172-58 et 172-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 271951

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 120-116 à 120-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 novembre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272229

Paroisse de Saint-Elzéar

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 333-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 333-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Saint-Elzéar, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: Saint-Elzéar-de-Beauce

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 270070

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 71-175 à 71-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: les lots 71-157 à 71-160, une partie du lot 71-156, la partie restante des lots 71-152, 71-153, 71-154 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 099952

Paroisse de Saint-Félix-de-Valois

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 404-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Félix-de-Valois, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-de-Valois

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 273028

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-430 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 133-407-4, 133-407-3 et 133- 407 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Grand-Mère

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272805

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 624-487-44 et 624-487-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 624-487-8, 624-487-9, 624-487-12 et 624-487-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272527

Paroisse de Saint-François

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2379 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 1722 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-François, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: Saint-François-Ouest

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272957

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-207 à 243-211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 243-196 à 243-198, 243-200 et 243-201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600572

Ville de Saint-Germain-de-Rimouski

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 632 à 635 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 8-46-1-2 et 8-46-2-2-1 et une partie des lots 8-46-1, 8-46, 8, 8-46-2-2 et 8-46-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, ville de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 273443

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 343-3-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: le lot 343-3-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600697

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 809-329 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 809-123 et 809-124 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600429

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 201-18-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 201-18-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272890

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 118-652 à 118-656 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: les lots 118-416 à 118-418 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272664

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 217 à 219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 novembre 1984

Remplacer: les lots 118-280, 118-281, 118-446, 118-447, 119-1104 à 119-1114 et une partie des lots 118, 118-282, 118-302, 118-437, 119, 119-1101 à 119-1103, 119-1115, 119-1338 et la partie restante des lots 118-275, 118-276, 118-279, 118-438 à 118-445 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272662

Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 50-5-7 et 50-5-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 50-5-5 et 50-5-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272443

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 115-413 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Remplacer: le lot 115-370 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 novembre 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271788

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 75-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 75-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272532

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 467-11 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: le lot 467-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Saint-Amable

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272596

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 547-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 547-3 et 547-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271597

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 350-18 et 350-20 à 350-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600565

Paroisse de Saint-Lin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 186-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Remplacer: le lot 186-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Cadastre: Saint-Lin, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Lin

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 600254

Paroisse de Sainte-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43-60, 43-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: le lot 43-21-2 et une partie du lot 43-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: village de Sainte-Madeleine

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272191

Paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 160-258 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: le lot 160-239 et une partie du lot 160-240 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: L'Acadie

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 268322

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 631-12-93 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 631-12-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271604

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 631-12-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: le lot 631-12-43 et une partie du lot 631-12-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 270972

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 92-23 et 92-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Remplacer: les lots 92-2 et 92-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 272582

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 405-9 à 405-17 et 406-9 à 406-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Bernières

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 273153

Paroisse de Saint-Polycarpe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 701 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 323 et une partie des lots 324, 325 et 326 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Saint-Polycarpe, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Saint-Polycarpe

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
40 600276

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 126-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Remplacer: le lot 126-25 et une partie du lot 126-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: village de Saint-Timothée

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272416

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 580-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: le lot 580-132 et une partie du lot 580-131 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272412

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 580-152 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 580-115 et 580-116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 271713

Municipalité de Somerset-Sud

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 245-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Remplacer: les lots 245-1 et 245-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 novembre 1984

Cadastre: Somerset-Sud, municipalité de
Division d'enregistrement: Mégantic
Municipalité: la paroisse de Plessisville

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272291

Village de Sweetsburg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 48 et 52A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1984

Cadastre: Sweetsburg, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 14 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272254

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-278 à 150-280 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 150-215 à 150-217 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 269230

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-272 à 150-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: les lots 150-199-1, 150-200 à 150-205 et une partie du lot 150-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 21 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 269229

Canton de Wentworth

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-75 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Remplacer: le lot 21-28 et une partie du lot 21-29 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 novembre 1984

Cadastre: Wentworth, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Wentworth-Nord

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 262729

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-173 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Remplacer: le lot 105-37 et une partie des lots 105-39 et 105-70 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 novembre 1984

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 20 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

40 272825

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sur le territoire de la municipalité de L'Acadie

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de L'Acadie

sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 23 janvier 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 111-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de L'Acadie a adopté le Règlement numéro 156 et l'a modifié par la Résolution numéro 84-10-19, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, par son Règlement numéro 1763 et la Résolution numéro 11156 du 5 novembre 1984, a concouru dans la teneur du règlement et de la résolution adoptés par le Conseil municipal de la municipalité de L'Acadie.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 23 janvier 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 158

36

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Hamilton, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 148 à 177, rang I, et du bloc I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Caplan;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simplement exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 23 janvier 1985, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 122-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 148 à 177, rang I, et du bloc I, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 9 février 1984, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 23 février 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1 à New-Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 22 février 1984, au bureau désigné par lui, à savoir celui de secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 23 janvier 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 157 37-7-2

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Beauport

Avis est, par les présentes, donné qu'un projet de loi d'intérêt privé amendant la Charte de la ville de Beauport (1975, chap. 91), sera présenté au Parlement au cours de la prochaine session afin de l'autoriser;

1. à conclure avec le Gouvernement du Canada, le Gouvernement d'une province, une corporation, une institution, une société ou une personne, ayant un régime de retraite des ententes visant à faire compter pour fins de pension les années de service accumulées par tout employé, prévoir le transfert des fonds accumulés pour fins de retraite au régime de retraite de tout nouvel employeur et soustraire l'employeur au paiement de la rente différée advenant changement d'emploi;

2. à réglementer l'installation, l'entretien et l'opération de tout système d'alarme dans la municipalité, en assujettir l'installation et son raccordement aux édifices municipaux à l'obtention d'un permis préalable aux conditions déterminées par le Conseil municipal, et

3. à constituer avec le produit de la taxe spéciale imposée pour le transport et la disposition de la neige un fonds pour en défrayer le coût, le surplus étant utilisé pour défrayer toute dépense future se rapportant à ce service ou en réduction de toute future taxe imposée pour ce service.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit en informer le Directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice André-Laurendeau, 1050, rue Saint-Augustin, Québec, QC, G1R 5A4.

Le procureur de la ville de Beauport,
39669 J.C. LORD, *avocat*

Soumissions — Demandes de

Village de Saint-Georges
(Laviolette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Georges» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 332 000 $ d'obligations du village de Saint-Georges datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 332 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	7 000 $
1er avril 1987	7 000
1er avril 1988	8 000
1er avril 1989	9 000
1er avril 1990	9 000
1er avril 1990	292 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Georges-de-Champlain ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Georges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 332 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 mars 1985 à 20 h, au centre municipal, 505, 105e Avenue, Saint-Georges-de-Champlain, comté de Laviolette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Georges, comté de Laviolette, le 4 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
JEAN BILODEAU

Centre municipal
505, 105e Avenue
Saint-Georges-de-Champlain
comté de Laviolette, QC G9T 3H3
téléphone: 538-2435, code 819 39766

Ville d'Amos
(Abitibi-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Amos» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 426 000 $ d'obligations de la ville d'Amos datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 426 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	94 000 $
1er avril 1987	104 000
1er avril 1988	112 000
1er avril 1989	125 000
1er avril 1990	136 000
1er avril 1990	855 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Amos s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 371 000 $; A-258 — 17 000 $; A-260 — 38 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 182, 1re Rue est, ville d'Amos, comté d'Abitibi-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Amos, comté d'Abitibi-Ouest, le 4 février 1985

Le greffier,
JEAN COTTEN

Hôtel de ville
182, 1re Rue est
ville d'Amos
comté d'Abitibi-Ouest, QC J9T 2G1
téléphone: 732-3254, code 819 39767

Ville d'Arthabaska
(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Arthabaska» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 230 000 $ d'obligations de la ville d'Arthabaska datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 6 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 230 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	96 000 $
1er avril 1987	105 000
1er avril 1988	117 000
1er avril 1989	129 000
1er avril 1990	142 000
1er avril 1990	641 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Arthabaska s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 433 — 101 460 $ voirie; 443 — 500 000 $ construction d'un hôtel de ville; 449 — 184 200 $; 450 — 112 900 $; 451 — 232 490 $ aqueduc, égouts; 453 — 98 950 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 6 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 6 mars 1985 à 17 h, à l'hôtel de ville, 841, boulevard Bois-Francs sud, ville d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, le 4 février 1985

Le greffier,
CLAUDE AUBERT

Hôtel de ville
841, boulevard Bois-Francs sud
ville d'Arthabaska
comté d'Arthabaska, QC G9P 5W3
téléphone: 357-8247, code 819 39768

Ville de Boucherville
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 627 000 $ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 6 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 5 627 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	507 000 $
1er avril 1987	496 000
1er avril 1988	540 000
1er avril 1989	588 000
1er avril 1990	640 000
1er avril 1990 (à renouveler)	2 856 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 4 530 000 $; 662 — 98 400 $; 876 (876-1) — 370 300 $; 984 — 607 800 $ acquisition de terrains; 1217 — 20 500 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 6 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 6 mars 1985 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Bertrand, le 4 février 1985

Le greffier,
CLAUDE CARON

Hôtel de ville
500, Rivière-aux-Pins
ville de Boucherville
comté de Bertrand, QC J4R 2Z7
téléphone: 655-3131, code 514 39769

Ville de Charny
(Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Charny» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 601 000 $ d'obligations de la ville de Charny datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-

dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 4 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 601 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	121 000 $
1er avril 1987	136 000
1er avril 1988	152 000
1er avril 1989	125 000
1er avril 1990	67 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Charny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 218 000 $; V-449 (V-473) — 60 000 $; V-484 — 37 000 $; V-498 — 12 500 $ subvention - rénovation domiciliaire; V-505 — 37 000 $ achat de terrains; V-501 — 236 500 $ achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 4 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 333, 20e Rue, ville de Charny, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Charny, comté de Lévis, le 4 février 1985

Le greffier,
MICHEL HALLÉ

Hôtel de ville
333, 20e Rue
ville de Charny
comté de Lévis, QC G6W 5R6
téléphone: 832-4695, code 418 39770

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 410 000 $ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 5 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 2 410 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	117 000 $
1er avril 1987	127 000
1er avril 1988	137 000
1er avril 1989	148 000
1er avril 1990	161 000
1er avril 1990	1 720 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Dollard-des-Ormeaux s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 410 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 5 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 5 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, le 4 février 1985

Le greffier,
HÉLÈNE PLOUFFE

Hôtel de ville
12001, boulevard Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514 39771

Ville de Gaspé
(Gaspé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Gaspé» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 536 000 $ d'obligations de la ville de Gaspé datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 6 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 536 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	20 000 $
1er avril 1987	23 000
1er avril 1988	25 000
1er avril 1989	28 000
1er avril 1990	30 000
1er avril 1990	410 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Gaspé s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 536 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 6 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 6 mars 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, ville de Gaspé, comté de Gaspé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Gaspé, comté de Gaspé, le 6 février 1985

Le greffier,
RAYMOND SAMUEL

Hôtel de ville
25, rue de l'Hôtel-de-Ville
ville de Gaspé
comté de Gaspé, QC G0C 1R0
téléphone: 368-2104, code 418

39772

Ville de Hull

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Robert Lesage, greffier à l'hôtel de ville, 25, rue Laurier, ville de Hull, QC jusqu'à 11 h 30, le mardi 5 mars 1985 et l'adjudication se fera à 19 h, le même jour au même endroit, pour l'achat de 6 948 000 $ d'obligations de la ville de Hull datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½% ni supérieur à 12 ½% payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 6 948 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	248 000 $
1er avril 1987	278 000
1er avril 1988	309 000
1er avril 1989	350 000
1er avril 1990	388 000
1er avril 1991	438 000
1er avril 1992	489 000
1er avril 1992	4 448 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 693 000 $; 1760 — 627 000 $ voirie; 1773 — 259 000 $ quote-part-Hydro; 1776 — 3 369 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h 30, le mardi 5 mars 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 25, rue Laurier, ville de Hull, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Hull, le 4 février 1985

Le greffier,
ROBERT LESAGE

Hôtel de ville
25, rue Laurier
ville de Hull, QC J8X 3V9
téléphone: 777-2781, code 819
télex: 053-4401 39773

Ville de Lachute
(Argenteuil)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Dorais, greffier à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, ville de Lachute, comté d'Argenteuil, QC, jusqu'à 14 h, le mardi 5 mars 1985 et l'adjudication se fera à 19 h, le même jour au même endroit, pour l'achat de 2 488 000 $ d'obligations de la ville de Lachute datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 2 488 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	184 000 $
1er avril 1987	201 000
1er avril 1988	220 000
1er avril 1989	242 000
1er avril 1990	266 000
1er avril 1990	822 000 (à renouveler)
1er avril 1995	139 000
1er avril 1995	414 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachute s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 299 000 $; 84-253 — 189 000 $ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes à 14 h, le mardi 5 mars 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 380, rue Principale, ville de Lachute, comté d'Argenteuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachute, comté d'Argenteuil, le 4 février 1985

Le greffier,
JACQUES DORAIS

Hôtel de ville
380, rue Principale
ville de Lachute
comté d'Argenteuil, QC J8H 1Y2
téléphone: 562-3781, code 514 39774

Ville de Sainte-Thérèse
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Thérèse» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 574 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Thérèse datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 574 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	60 000 $
1er avril 1987	66 000
1er avril 1988	72 000
1er avril 1989	78 000
1er avril 1990	88 000
1er avril 1990	1 210 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 846 600 $; 532 N.S. — 55 000 $; 618 N.S. — 68 400 $; 645 N.S. — 68 500 $; 649 N.S. — 78 000 $; 651 N.S. — 161 500 $; 654 N.S. — 135 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 663 N.S. — 82 000 $ réaménagement d'un boulevard; 667 N.S. 79 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, case postale 100, ville de Sainte-Thérèse, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Thérèse, comté de Groulx, le 4 février 1985

Le greffier,
CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS

Hôtel de ville
6, rue de l'Église
case postale 100
ville de Sainte-Thérèse
comté de Groulx, QC J7E 4H7
téléphone: 434-1440, code 514 39775

Ville de Shawinigan
(Saint-Maurice)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Shawinigan» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 000 000 $ d'obligations de la ville de Shawinigan datées du 1er avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 1er octobre et 1er avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 4 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1985.

Tableau d'amortissement — 3 000 000 $

Année	Capital
1er avril 1986	200 000 $
1er avril 1987	220 000
1er avril 1988	243 000
1er avril 1989	270 000
1er avril 1990	296 000
1er avril 1990	1 771 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Shawinigan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 626 000 $; 1768 — 82 000 $ amélioration de quartiers; 1827 — 1 070 200, aqueduc, égouts, voirie; 1834 — 2 900 $ voirie; 1863 — 218 900 $ achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 4 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 500, rue Hôtel-de-Ville, ville de Shawinigan, comté de Saint-Maurice, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Shawinigan, comté de Saint-Maurice, le 4 février 1985

Le greffier,
CLAUDETTE DOUCET

Hôtel de ville
500, rue Hôtel-de-Ville
ville de Shawinigan
comté de Saint-Maurice, QC G9N 6V3
téléphone: 537-6626, code 819 39776

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000005-830
705-18-000119-830

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, S.R.C., 1970, chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ST-LIGUORI AUTO PARTS INC., ayant un bureau au 5, rue Marcil, ville de Saint-Liguori, district de Joliette, et ROLLANDE PROVOST, résidant et domiciliée au 1097, rang Double, Saint-Liguori, district de Joliette, et GUY MARCIL, résidant et domicilié au 5, rue Marcil, Saint-Liguori, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Liguori, comté de Montcalm, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt (ptie 280) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liguori, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant environ six cent cinquante pieds (650 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front, vers le nord-est, par une rue privée appelée « rue Marcil » établie sur partie du

lot 280 dudit cadastre, en arrière, vers le sud-ouest, par le lot 279 dudit cadastre, d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 280, appartenant à dame Diane Jobin, épouse de Paul Émile Laurin, et de l'autre côté, vers le sud-est, par un ruisseau, établi sur une autre partie du lot 280, propriété de M. Sylvain Parent aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement susdit sous le numéro 191929. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 780,00 $ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, situé au 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 1er février 1985 39750

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001043-827
705-18-000083-846

GILLES BEAULIEU, demeurant et domicilié au 94, chemin du Golf, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre MARCEL A. ROBIDOUX, demeurant et domicilié au 2, rue Saint-Paul, Saint-Jean-de-Matha, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« 1. Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1026 du cadastre de la paroisse de Saint-Barthélémy; cette partie du lot 1026, mesure deux cent dix pieds (210 pi) de largeur par neuf cent soixante pieds (960 pi) de profondeur et est borné comme suit: en front par le chemin, en arrière par une autre partie du lot 1026, d'un côté par une partie du lot 1026, appartenant à Claude Laviolette (enregistrement 149420) et de l'autre côté par une autre partie du lot 1026, appartenant à R. Lafortune; avec la bâtisse portant le numéro d'immeuble 690, chemin du 9e Rang York.

2. Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une parcelle du lot 93 du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, et situé dans la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville. Cette partie du lot 93 mesure deux (2) arpents de largeur par quatorze (14) arpents de profondeur et bornée d'un côté au sud-est par le lot 93F, appartenant à Georges Beausoleil, en front, au sud-ouest, par le chemin public, d'un côté, au nord-est, par une autre partie du lot 93 appartenant à Alfred Paquin et de l'autre côté, au nord-ouest par une autre partie du lot 93, appartenant à Wilfrid Beausoleil. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 868,48 $ pour ce qui est de l'immeuble décrit en 1 et à la somme de 1 121,00 $ pour ce qui est de l'immeuble décrit en 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MERCREDI VINGTIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 4 février 1985 39751

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005263-841
705-18-000155-842

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAULT-AU-RÉCOLLET, partie demanderesse, contre DAME CÉCILE OUIMET, DAME CARMEN BOURBEAU et DAME ROSE TREMBLAY, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Notre-Dame à Saint-Sulpice dans le comté de L'Assomption, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sulpice, division d'enregistrement de L'Assomption. Mesurant trois cents pieds (300 pi) au nord-ouest; cinquante-trois pieds (53 pi) au nord-est; deux cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-six centièmes de pied (292,26 pi) au sud-est et quarante-neuf pieds (49 pi) au sud-ouest et contenant en superficie quinze mille un pieds carrés (15 001 pi²), le tout mesures anglaises. Borné comme suit: au nord-ouest par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale); au nord-est par une partie du lot 172-1; au sud-est par le fleuve Saint-Laurent; au sud-ouest par une partie du lot 173 et par un ancien chemin public (sans désignation cadastrale). Avec la bâtisse dessus érigée et portant le numéro 472, rue Notre-Dame. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement sans exception ni réserve et spécialement sujet au canal d'égout mentionné dans l'acte de vente dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 196046. Le tout tel que montré sur un plan et certificat de localisation préparé par monsieur Julien Turgeon, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 1979, sous le numéro T-1107 de ses minutes. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 473,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 29 janvier 1985 39691

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-012963-778
705-18-000004-859

HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA, partie demanderesse, contre JEAN JACQUES GUILBAULT, 1190, chemin Chambly, appartement 10, Longueuil, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un terrain situé en la paroisse de Saint-Côme, et extrait du lot numéro trente et un (ext. 31) du 11ᵉ Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, division d'enregistrement de Joliette; mesurant ledit terrain cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et borné comme suit, savoir: en front, vers l'ouest, par une rue projetée, en arrière, vers l'est, par une autre partie du même lot appartenant à monsieur Martin Venne ou ses représentants, d'un côté, vers le nord, par une autre partie du même lot restant au vendeur et de l'autre côté, vers le sud, par le terrain appartenant à monsieur Renaud Bernier ou ses représentants, et par une autre partie dudit lot restant au vendeur.

Le vendeur constitue sur une autre partie du même lot mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur et étant une rue projetée, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour communiquer du terrain présentement vendu au chemin public, cette servitude de passage étant constituée en faveur du terrain présentement vendu.

La limite sud du terrain ci-dessus désigné est situé à une distance d'environ quatre cent dix pieds (410 pi) de la limite du rang 11. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 262,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 29 janvier 1985 39692

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005661-846
705-18-000006-854

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (anciennement connue sous le nom de SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES), ayant son siège social au 801, rue Sherbrooke est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GILBERT BAZINET, homme d'affaires, résidant et domicilié au 2860, boulevard Entrelacs, Entrelacs, district de Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble composé comme suit:

I. Un certain emplacement vacant, de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Émile, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) dans le Neuvième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wexford, paroisse de Saint-Émile, comté de Montcalm. Cet emplacement peut mesurer environ quatre cent douze pieds (412 pi) du côté sud-est, et comprend tout le terrain compris entre les bornes suivantes, quels que soient les grandeurs au nord-est par l'emplacement de M. Avila Riopel ou représentants; au nord-ouest par la ligne de division entre les lots cinquante-quatre et cinquante-cinq des mêmes plan et livre de renvoi officiels; au sud-est partie par l'emplacement de M. Georges Bazinet ou représentants et partie par un chemin d'environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur conduisant au chemin Rondeau; au sud-ouest partie par l'emplacement de M. Pierre Lavigne ou représentants qui peut mesurer environ quatre cent quarante-cinq pieds (445 pi) en ligne droite et partie par une petite partie d'un chemin privé; le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet aux droits de passage, telles que créées aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 141556.

II. Une certaine lisière de terrain vacant, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) dans le Neuvième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wexford, paroisse de Saint-Émile, comté de Montcalm. Ce terrain est situé du côté nord-ouest du chemin Rondeau et mesure environ cent trente-cinq pieds (135 pi) à partir d'une distance d'environ cent pieds (100 pi) dudit chemin, par trois cent quatre-vingt-sept pieds (387 pi) de profondeur à partir d'un chemin privé en se dirigeant vers le nord-est. Il est borné au sud-ouest par un chemin privé, au sud-est par les emplacements de messieurs Perreault et Brisebois ou représentants; au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot numéro cinquante-cinq, appartenant à M. Gilbert Bazinet ou représentants; le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet aux droits de passage, telles que créées aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145701. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 244,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 1er février 1985 39752

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000079-823
S. 650-18-000002-851

CLAUDETTE LUSSIER, technicienne en radiologie, résidant et domiciliée au 7, rue Bellantyne, Sept-Îles, district de Mingan, aux droits de la Caisse d'entraide économique de Sept-Îles en vertu d'une cession de créances notariée du 1er décembre 1983, partie demanderesse, contre LES FONDS NORDIC LTÉE., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, rue Brochu, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, mis en cause.

« *A)* Les lots vingt-neuf-B-1, vingt-neuf-B-deux, vingt-neuf-E-un-un, vingt-neuf-E-un-deux, vingt-neuf-E-deux et vingt-neuf-F-un (29-B-1, 29-B-2, 29-E-1-1, 29-E-1-2, 29-E-2 et 29-F-1), du rang un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B) Une partie du lot vingt-neuf-B-trois (ptie 29-B-3), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, bornée au nord-ouest par le résidu du lot 29-B-3, appartenant à Les Développements du Nouveau-Québec Inc. ou ses représentants, au nord-est par le lot 29-C, au sud-est par les lots 29-B-1 et 29-B-2, appartenant à Jean Paul Marcheterre ou ses représentants, et au sud-ouest par le lot 29-B-4 étant la rue « Place du Commerce »; sujet à cette convention de mitoyenneté intervenue entre Jean-Paul Marcheterre et Les Développements du Nouveau-Québec Inc., aux termes de cet acte reçu devant Serge Binette, notaire, le 18 juillet 1968, et enregistré à Sept-Îles, le 19 juillet 1968, sous le numéro 7616. Ladite partie dudit lot 29-B-3 comprenant tout ledit lot 29-B-3 moins cette partie dudit lot 29-B-3 qui a été cédée avec la mitoyenneté du mur par Jean-Paul Marcheterre en faveur de Les Développements du Nouveau Québec Inc., suivant acte de convention et de mitoyenneté décrit ci-dessus et enregistré à Sept-Îles, sous le numéro 7616.

C) Une partie du lot vingt-neuf-A (ptie 29-A), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur par toute la largeur dudit lot, borné au nord-ouest par le lot 28-A-4, au nord-est par le résidu du lot 29-A, étant la propriété de monsieur Alcide Mercier ou représentant, au sud-est par le lot 29-B et au sud-ouest par cette partie du lot 29-A appartenant à la cité des Sept-Îles ou représentant, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

D) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-huit-A-quatre (ptie 28-A-4), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur par toute la largeur dudit lot, borné au nord-ouest par le lot originaire 28-A-3, au nord-est par le résidu du lot 28-A-4, étant la propriété de monsieur Alcide Mercier ou représentant, au sud-est par le lot 29-A, et au sud-ouest par cette partie du lot 28-A-4 appartenant à la cité des Sept-Îles ou représentant, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire: cette partie appartenant à Jean Paul Marcheterre ou représentant, connue et désigné comme étant une partie nord-ouest du lot vingt-huit-A-quatre (ptie N.-O., 28-A-4), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant trente-sept pieds et huit dixièmes (37,8 pi) au nord-est, soixante-quinze pieds (75,0 pi) au sud-est, trente-sept pieds et deux dixièmes (37,2 pi) au sud-ouest et soixante-quinze pieds (75,0 pi) au nord-ouest, mesures anglaises, bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 28-A-3, au sud-est par le résidu du lot 28-A-4, appartenant à Jean-Paul Marcheterre ou représentant, au sud-ouest par cette rue appelée « Place du Commerce », et au nord-est par le résidu du lot 28-A-4, étant la propriété de monsieur Alcide Mercier ou représentant.

E) Une lisière de terrain connue et désignée comme étant la partie nord-ouest du lot vingt-neuf-B-trois (ptie N.-O., 29-B-3), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, ayant une largeur de zéro pied et sept dixièmes (0,7 pi) au nord-est, et un pied et neuf dixièmes (1,9 pi) au sud-ouest, par toute la profondeur dudit lot, avec le mur de construction, borné au nord-est par le lot 29-C, au sud-est par le résidu du lot 29-B-3, appartenant à Jean-Paul Marcheterre ou représentant, au sud-ouest par la rue « Place du Commerce » et au nord-ouest par le lot 29-A, sujet à cette convention de mitoyenneté intervenue entre Jean-Paul Marcheterre et Les Développements du Nouveau-Québec Inc., suivant acte reçu devant Serge Binette, notaire, le 18 juillet 1968, et enregistré à Sept-Îles, le 19 juillet 1968, sous le numéro 7616.

F) Le lot vingt-huit-A-quatre-un (28-A-4-1), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec les

bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 54 385,00 $. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la divison d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures.

Sept-Îles, le 28 janvier 1985

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 39670

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
Nos 300-02-000279-836
300-18-000016-846

JEAN-PAUL ROCHEFORT, domicilié et résidant au 820, boulevard Taché ouest, Montmagny, PAUL AUDET, domicilié et résidant au 70, rue Saint-Jean-Baptiste est, Montmagny, et YVON FOURNIER, domicilié et résidant au 37, 3e Avenue nord, Montmagny, comté et district de Montmagny, demandeurs, contre BÉDARD AUTOMOBILES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 116, rue Saint-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, défenderesse.

« *a)* Le lot numéro 1169-773-3, paroisse de Saint-Thomas, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par les lots 1169-773-4 et 146-9, au nord-est par le lot 1169-773-2, au sud-est par les lots 1169-666 et 1169-667 et au sud-ouest par le lot 1169-773-4; mesurant huit pieds et cinquante-cinq centièmes (8,55 pi) et soixante-sept pieds et deux dixièmes (67,2 pi) au nord-ouest, cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (54,85 pi) au nord-est, soixante-neuf pieds et six dixièmes (69,6 pi) au sud-est, vingt-deux pieds et quinze centièmes (22,15 pi) et trente-sept pieds (37,0 pi) au sud-ouest; contenant en superficie trois mille huit cent soixante-quatre pieds carrés (3 864 pi²), mesures anglaises;

b) Le lot numéro 1169-773-2, paroisse de Saint-Thomas, de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 146-8, au nord-est par le lot 1169-773-1, au sud-est par les lots 1169-667 à 1169-669 et au sud-ouest par le lot 1169-773-3; mesurant soixante-dix-huit pieds et cinq dixièmes (78,5 pi) au nord-ouest, quarante-neuf pieds et huit dixièmes (49,8 pi) au nord-est, soixante-seize pieds et sept dixièmes (76,7 pi) au sud-est et cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (54,85 pi) au sud-ouest; contenant en superficie trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (3 998 pi²), mesures anglaises;

c) Un terrain, de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision six cent soixante-neuf du lot originaire onze cent soixante-neuf (ptie 1169-669), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Thomas, cité de Montmagny, mesurant trente-deux pieds et un dixième (32,1 pi) dans la ligne de division du lot 1169-673-1 au nord-ouest et trois pieds et huit dixièmes (3,8 pi) sur la ligne de division du lot 145 au nord-ouest, huit pieds et un dixième (8,1 pi) sur la ligne de division du lot 145 à l'est et cinquante-deux pieds et neuf dixièmes (52,9 pi) dans la ligne de division de partie du lot 1169-670 au nord-est, quarante-cinq pieds et cinq centièmes (45,05 pi) au sud-est, et cinquante-neuf pieds et huit dixièmes (59,8 pi) à l'ouest; borné au nord-ouest par les lots 1169-673-1 et 145, à l'est par le lot 145, au nord-est par partie du lot 1169-670 ci-après décrite, au sud-est et au sud-ouest par partie du lot 1169-669 restant au vendeur, mesurant ledit terrain, en superficie, deux mille trois cent dix pieds carrés (2 310 pi²), à la mesure anglaise;

d) Un terrain, de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision six cent soixante-dix du lot originaire onze cent soixante-neuf (ptie 1169-670) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Thomas, cité de Montmagny, mesurant quarante-cinq pieds et deux dixièmes (45,2 pi) dans sa ligne nord-ouest, cinquante-neuf pieds et un dixième (59,1 pi) dans sa ligne nord-est, quarante-cinq pieds et cinq centièmes (45,05 pi) dans sa ligne sud-est et cinquante-deux pieds et neuf dixièmes (52,9 pi) dans sa ligne sud-ouest; borné au nord-ouest par le lot 145, au nord-est par partie du lot 1169-671 ci-après décrite, au sud-est par partie du lot 1169-670 restant la propriété du vendeur, et au sud-ouest par partie du lot 1169-669 (terrain en premier lieu décrit), mesurant en superficie deux mille cinq cent vingt pieds carrés (2 520 pi²) à la mesure anglaise;

e) Un terrain, de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision six cent soixante et onze du lot originaire onze cent soixante-neuf (ptie 1169-671) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Thomas, cité de Montmagny, mesurant quarante-cinq pieds et un dixième (45,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-trois pieds et neuf dixièmes (63,9 pi) dans sa ligne nord-est, quarante-cinq pieds et cinq centièmes (45,5 pi) dans sa ligne sud-est et cinquante-neuf pieds et un dixième (59,1 pi) dans sa ligne sud-ouest; borné au nord-ouest par les lots 145 et 1169-676, au nord-est par le lot 1169-676 et partie du lot 1169-672 ci-après décrite, au sud-est par partie du lot 1169-671 restant au vendeur et au sud-ouest par partie du lot 1169-670 ci-dessus décrite; mesurant en superficie ledit terrain, deux mille sept cent quatre-vingt-huit pieds carrés (2 788 pi²) à la mesure anglaise;

f) Un terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision six cent soixante-douze du lot originaire onze cent soixante-neuf (ptie 1169-672) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel révisé de la paroisse de Saint-Thomas, cité de Montmagny, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds et neuf dixièmes (25,9 pi) dans sa ligne nord-est, quarante-cinq pieds et cinq centièmes (45,05 pi) dans sa ligne sud-est et vingt-trois pieds et neuf dixièmes (23,9 pi) dans sa ligne sud-ouest; borné au nord-ouest par le lot 1169-676, au nord-est par une partie du lot 1169-673 ci-après décrite, au sud-est par partie du lot 1169-672 restant la propriété du vendeur, et au sud-ouest par partie du lot 1169-671 ci-dessus décrite; mesurant, ledit terrain, en superficie, mille cent vingt pieds carrés (1 120 pi²) à la mesure anglaise;

g) La subdivision six cent soixante-treize du lot originaire mille cent soixante-neuf (1169-673) du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, cité de Montmagny;

La mise à prix est fixée à 2 025,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,35, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le LUNDI DIX-HUITIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 11 février 1985 39718

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000295-844

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, corporation bancaire, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse, ayant eu un bureau dans le village de Saint-André-d'Argenteuil, district de Terrebonne, dont les opérations furent transférées au 470, rue Principale, Lachute, district de Terrebonne, demanderesse, contre GABRIEL DÉCARIE, domicilié au 82, du Parc, Laval-des-Rapides, ville de Laval, district de Laval, et DENIS DÉCARIE, domicilié au 767, chemin Laurin (R.R. 6), Lachute, district de Terrebonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de Gabriel Décarie:

« Un certain emplacement ayant front sur l'avenue du Parc à Laval-des-Rapides, ville de Laval, province de Québec, connu et désigné sous les numéros quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq et quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-43, 44, 45, 46) sur les plan et et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, mesurant chacun de cesdits lots vingt-quatre pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; avec les bâtisses et dépendances dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 82, avenue du Parc, Laval-des-Rapides, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 13 188,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGTIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39712

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006763-831

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, banque à charte canadienne, dûment constituée selon la loi, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, province de Québec, avec une succursale située au 1394, avenue Greene, Montréal, QC, demanderesse, contre ANDRÉ LAPIERRE, résidant et domicilié au 8, rue Charles-de-Longueuil, ville de Sainte-Julie-de-Verchères, district de Richelieu, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Verchères, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la ville de Sainte-Julie, ayant front sur la rue Charles-de-Longueuil, connu et désigné comme étant le lot quatre cent vingt-six de la subdivision du lot originaire six cent sept (607- 426) du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères; avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 8, Charles-de-Longueuil, Sainte-Julie, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve, sujet à une servitude de passage en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, enregistrée sous le numéro 91382 et un règlement de zonage pour l'utilisation de l'aéroport de Saint-Hubert, enregistré sous le numéro 135912. »

La mise à prix est fixée à 13 109,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard St-Joseph, Sainte-Julie, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39713

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005863-848

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par la loi du Parlement du Canada, ayant son siège social au 800, carré Victoria, Montréal, province de Québec, demanderesse, contre SOCIÉTÉ COMMERCIALE SAUVÉ INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6047, boulevard Monk, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Monk, ville de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant les lots numéros cent quarante-huit, cent quarante-neuf et cent cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille neuf cent douze (nos 3912-148, 149 et 150). Avec la bâtisse y érigée, dont un immeuble portant le numéro d'immeuble 6047, boulevard Monk, ville de Montréal, avec droit de passage en commun dans la ruelle située en arrière dudit immeuble. Avec et sujet ledit emplacement à une tolérance de la part de la ville de Montréal, pour empiètement sur le domaine public, telle qu'établie aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1916383.

Tel que ledit emplacement subsiste présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve d'aucune sorte, avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou par destination. »

La mise à prix est fixée à 105 450,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39714

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006429-847

LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau à Montréal, dit district, demanderesse, contre DOMINIQUE SICARI, résidant et domicilié au 12655, 41e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin est, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-614) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies, division d'enregistrement de Montréal. Avec une maison dessus érigée portant les numéros 9560 et 9570, boulevard Gouin est (autrefois connus comme étant les numéros 11122 et 11224 dudit boulevard Gouin est) en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 25 308,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39715

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-001167-830

MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2950, rue Ontario est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre NICOLAS NARDOLILLO, domicilié et résidant au 14, Grande-Ligne, Sainte-Angèle-de-Monnoir, district de Saint-Hyacinthe, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« L'immeuble suivant appartenant à la partie défenderesse étant un emplacement situé à Montréal, ayant front sur la rue Rancourt, composé des lots connus et désignés sous les numéros 1299 et 1300 de la subdivision officielle du lot originaire 134 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, avec maison et autres bâtisses y érigées notamment celle portant le numéro 9321 et 9321A, rue Rancourt. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, et avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 873,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39716

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001484-836

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et

ès qualités de mandataire de la Banque Royale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ STE-MARIE & FILS INC., dont le siège social est au 753, Saint-Pierre sud, Saint-Constant, comté de Laprairie, QC, et ANDRÉ STE-MARIE, domicilié au 497, rang Saint-Pierre sud, Saint-Constant, comté de Laprairie, QC, et JEAN-PAUL STE-MARIE, domicilié au 644, rang Saint-Pierre sud, Saint-Constant, comté de Laprairie, QC, et RÉAL STE-MARIE, domicilié au 511, rang Saint-Pierre nord, Saint-Constant, comté de Laprairie, QC, défendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie et GUY LOSLIER, syndic à la faillite de André Ste-Marie & Fils Inc., mis en cause.

« Une terre située dans la ville de Saint-Constant dans le comté de Laprairie, composée de la façon suivante, savoir:

A) Du lot numéro trois cent quatre (no 304) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, contenant trois arpents de largeur sur la profondeur dudit lot, situé entre le chemin du rang Saint-Pierre sud et de la rivière Saint-Pierre; avec les serres y érigées.

À distraire cependant dudit lot no 304, les emplacements suivants, savoir:

1. L'emplacement vendu à Rémi Garand, aux termes d'un acte de vente enregistré à Laprairie, sous le no 138710;

2. L'emplacement que se réserve monsieur André Ste-Marie, et décrit plus spécialement comme suit: un emplacement situé dans la ville de Saint-Constant, comté de Laprairie, faisant partie du lot numéro trois cent quatre (ptie no 304) sur le plan et au livre de renvoi officiels susdit, de figure irrégulière, bornée au nord par une partie du lot 304, à l'est par une partie du lot 304 (rang Saint-Pierre sud), au sud-ouest par le lot 305-1 et par une partie du lot 305, au nord-ouest, à l'ouest et sud-ouest par la rivière Saint-Pierre (ancien lit de la rivière); mesurant deux cent cinquante pieds (250,0 pi) dans sa ligne nord, deux cent cinquante-cinq pieds et huit dixièmes (255,8 pi) dans sa ligne est, cent vingt-deux pieds et soixante-huit centièmes (122,68 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante-six pieds et trois dixièmes (156,3 pi) dans une autre ligne sud-ouest; contenant en superficie quarante-huit mille deux cent cinquante pieds carrés (48 250,0 pi²).

Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 497, rang Saint-Pierre sud, circonstances et dépendances.

B) Du lot numéro trois cent seize (no 316) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, de la contenance de cinq perches en superficie;

C) Du lot numéro trois cent dix-sept (no 317) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, de la contenance de quarante et un arpents et soixante-quinze en superficie, plus ou moins;

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et plus spécialement des serres.

À distraire cependant dudit lot 316, la partie cédée au ministère de la Voirie de la province de Québec, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie sous le no 73817;

À distraire cependant dudit lot no 317, les parties suivantes, savoir:

1. La partie cédée à la Commission scolaire de Saint-Constant, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 36717;

2. Les deux parties vendues au ministère de la Voirie, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 36774;

3. La partie vendue à Mario Hébert, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 131050 et ayant une superficie de 1 238 pieds carrés.

4. L'emplacement que se réserve monsieur Jean-Paul Ste-Marie et décrite comme suit: un emplacement, de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro trois cent dix-sept (ptie no 317) du cadastre de la paroisse de Saint-Constant, bornée au nord-ouest par une partie du lot 317 (rang Saint-Pierre sud), au nord-est, et au nord-ouest par une partie du lot 317, au nord-est par une partie du lot 315, au sud-est par une partie du lot 317, au sud-ouest par une partie du lot 317 (chemin d'accès); mesurant cent deux pieds et six dixièmes de pied (102,6 pi) le long d'un arc de cercle, ayant un rayon de mille cent vingt-huit pieds et six dixièmes (1 128,6 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-trois pieds et un dixième (83,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent trente et un pieds et neuf dixièmes (131,9 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-deux pieds et trois dixièmes (82,3 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent soixante-treize pieds et six dixièmes (273,6 pi) dans sa ligne sud-est, cent soixante-deux pieds et deux dixièmes (162,2 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie quarante mille quatre cent quatre-vingt-treize pieds carrés (40 493,0 pi²).

Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 644, rang Saint-Pierre sud, circonstances et dépendances.

D) Du lot numéro trois cent soixante-huit (no 368) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de

Saint-Constant, contenant deux arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur.

Avec deux serres dessus érigées.

À distraire cependant dudit lot no 368, un emplacement appartenant à Réal Ste-Marie, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 162757, et décrit comme suit: un emplacement, de figure irrégulière, bornée à l'est par une partie du lot 368 (rang Saint-Pierre nord), au sud par une partie du lot 368, à l'ouest par une partie du lot 368, au nord par une partie du lot 369; mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-deux centièmes (184,82 pi); le long d'un arc de cercle ayant un rayon de quatre cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes (427,5 pi) dans sa ligne est, deux cent cinquante-sept pieds et un dixième (257,1 pi) dans sa ligne sud, cent soixante-seize pieds et six dixièmes (176,6 pi) dans sa ligne ouest, deux cent sept pieds et soixante-seize centièmes (207,76 pi) dans sa ligne nord; contenant en superficie trente-neuf mille huit cent trente pieds carrés (39 830,0 pi^2);

Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 511, rang Saint-Pierre nord.

E) D'une partie du lot numéro trois cent vingt-trois (ptie no 323) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant cent vingt-neuf pieds de largeur sur cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front, vers le sud-est, par le chemin public, en profondeur, vers le nord-ouest, par la rivière Saint-Pierre, d'un côté, vers le sud-ouest, par une partie du lot no 323, appartenant à Armand Possamai et de l'autre côté par une partie du lot no 322, appartenant à Benoit Boire;

F) D'une partie du lot numéro trois cent vingt-trois (ptie no 323) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant, mesurant un arpent de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public et la rivière Saint-Pierre, bornée en front par le chemin public, en profondeur, vers le nord-ouest, par la rivière Saint-Pierre, d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot no 323, appartenant à Armand Possamai et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie dudit lot no 323 appartenant à Albert Boire, ou représentants.

Avec les bâtisses dessus construites et plus spécialement un entrepôt portant le numéro d'immeuble 753, rang Saint-Pierre sud.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et plus spécialement les suivantes, savoir:

1. Une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 57765, affectant le lot no 304;

2. Une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 57769, affectant le lot no 323.

3. Une servitude en faveur du ministère de la Voirie, aux termes de l'acte enregistré à Laprairie, sous le no 73817, affectant le lot no 316.

Les biens suivants sont devenus immeubles par destination: une (1) pompe à irrigation pour serres; tuyaux en aluminium, 3 pouces, irrigation pour serres. »

La mise à prix est fixée à 9 316,00 $ quant au lot 368; la mise à prix est fixée à 2 568,75 $ quant au lot 304; la mise à prix est fixée à 11 713,50 $ quant aux lots 316 et 317; la mise à prix est fixée à 19 162,87 $ quant au lot 323 (les 2 parties). Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 février 1985 39717

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003275-844
S. 200-18-000007-854

ANDRÉ CANAC MARQUIS, domicilié et résidant au 4092, chemin Royal, Sainte-Famille, île d'Orléans, district de Québec, demandeur, contre LE GROUPE B.G.M.P. IMMOBILIER INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1175, rue Chamo-

nix appartement 55, Charlesbourg, district de Québec, défenderesse.

« *a)* Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot originaire quatre mille quatorze (4014) du cadastre officiel de la ville de Québec, quartier Montcalm, division d'enregistrement de Québec;

b) un lopin de terre connu et désigné comme étant partie de la subdivision A du lot originaire quatre mille quinze (4015-A ptie) du susdit cadastre, borné au nord-ouest par le lot 4014 et le lot 4015 du susdit cadastre, au nord-est par le lot 4015, au sud par une autre partie du lot 4015-A, étant la rue Saint-Joachim et au sud-ouest par la rue Sainte-Geneviève; mesurant au nord-ouest toute la largeur de la ligne sud-est du lot 4014 et vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (29,4 pi), dans la ligne nord-est quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes (94,2 pi), dans sa ligne sud soixante-dix-huit pieds et deux dixièmes (78,2 pi) et dans sa ligne sud-ouest cinquante pieds et deux dixièmes (50,2 pi); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant les numéros d'immeuble 705 et 707, rue Saint-Jean, Québec.

Sauf et à distraire:

a) Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot quatre mille quatorze (4014 ptie) du susdit cadastre, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 4015, vers le sud-est par une partie du lot 4015-A (ci-dessous décrite), vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 4014; mesurant deux mètres et trois cent trente-huit millièmes (2,338 m) vers le nord-est, neuf cent vingt-deux millièmes de mètre (0,922 m) vers le sud-est, trois mètres et quatre cent cinquante-six millièmes (3,456 m) vers le sud-ouest, neuf cent quatorze millièmes de mètre (0,914 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie trois mètres carrés et cent cinq millièmes (3,105 m²);

b) une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie de la subdivision A du lot originaire quatre mille quinze (4015-A ptie) du susdit cadastre, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 4015-A et vers le nord-ouest par une partie du lot 4014 (ci-dessus décrite); mesurant trois mille quarante-huit millionièmes de mètres (0,3048 m) vers le nord-est, neuf cent quatorze millièmes de mètre (0,914 m) vers le sud-est, cent quatre-vingt-cinq millièmes de mètre (0,185 m) vers le sud-ouest, neuf cent vingt-deux millièmes de mètre (0,922 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie deux cent vingt-quatre millièmes de mètre carré (0,224 m²). »

La mise à prix est fixée à vingt et un mille sept cents dollars (21 700,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 16 février 1985 39777

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-014398-841

G.U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ, 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre YVON MÉTIVIER, 4313, Marie-Victorin, Saint-Robert, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert, sur le côté nord-est de la route Marie-Victorin, faisant partie du lot numéro quatre cent trente-deux (ptie 432) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, mesurant soixante-neuf pieds de largeur, sur la profondeur qu'il y a du chemin public à la voie ferrée. Tenant en front la route Marie-Victorin, en profondeur la voie ferrée, d'un côté l'emplacement de M. Fernand Ayotte ou représentants, de l'autre côté l'emplacement de M. Réjean Céoté ou représentants, ces emplacements étant aussi des parties dudit lot 432. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 4313, route Marie-Victorin, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif immédiatement après les enchères, la somme de 3 760,50 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue

Charlotte, Sorel, le MARDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 25 janvier 1985 39652

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012327-842
S. Saint-François no 3079

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES LEMAY, résidant et domicilié dans la province de Québec, ville de Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« *a)* Le lot numéro dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-18) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Hatley.

b) Un certain terrain à prendre et à détacher des subdivisions numéros seize et dix-sept du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-16 et 17) des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Hatley, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) sur ses lignes est et ouest et cent neuf pieds (109 pi) sur ses lignes nord et sud. Borné au nord par les lots 1144-16 et 1144-17, à l'ouest par partie du lot 1144-17, au sud par le lot 1144-18 et à l'est par le chemin public (lot 1376); le tout avec bâtisses y érigées et le contenu. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 3 993,59 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Stantead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MERCREDI VINGTIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 31 janvier 1985 39711

Venditioni Exponas
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000336-80
S. 3052

PAULA LESSARD, ménagère, domiciliée et résidant au 135, rue Lomas, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JOSEPH GUERTIN, déménageur, domicilié et résidant au 4e Rang, Brompton, Bromptonville, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un droit de racheter d'ici le 29 août 1988, l'immeuble ci-après désigné, pour le prix de soixante-huit mille dollars (68 000,00 $) payé comptant, ou pour le prix de soixante-dix mille dollars (70 000,00 $) s'il y a eu amélioration dudit immeuble: un certain terrain connu et désigné comme étant le lot originaire numéro quatre de la subdivision du lot originaire numéro cinq A, rang Trois (5A-4, rg III) du cadastre officiel pour le canton de Stoke. Sauf et à distraire toutefois, la partie vendue au ministère des Transports, et borné comme suit: au nord-ouest, au sud-est et au sud-ouest par les lignes dudit lot 5A-4, et au nord-est par une partie du lot 5A-4, propriété du ministère des Transports; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, comprenant tous les meubles meublants se trouvant sur les lieux, et dont l'acquéreur déclare les bien connaître et sans en exiger d'inventaire.

Ledit droit de rachat étant précisément décrit dans un acte de vente notarié entre Joseph Guertin et Cécile Bourgault, acte passé devant le notaire Serge Adam, notaire à Bromptonville, sous le numéro 3872 des minutes dudit notaire, acte enregistré au bureau d'enregistrement de Richmond, le 30 août 1983, sous le numéro 145927. »

Mise à prix minimum sur ledit droit de rachat 15 000,00 $ suivant une ordonnance rendue par la Cour supérieure du district de Saint-François, le 16 janvier 1985, dans la cause en titre.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le

MARDI DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 janvier 1985 39663

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001052-832
S. 3029

MONTRÉAL TRUST, compagnie dûment incorporée, ayant un bureau et sa principale place d'affaires au 1, place Ville-Marie, 11e étage, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre XAVIER GOTTOT, homme d'affaires, résidant et domicilié au 2474, des Appalaches, cité de Rock Forest, district de Saint-François, et MONIQUE CLOUTIER, résidant et domiciliée au 2474, des Appalaches, cité de Rock Forest, district de Saint-François, parties défenderesses.

« 1. Les subdivisions numéros cent soixante-treixe et cent soixante-quatorze du lot originaire numéro onze C (11C-173-174) dans le rang Neuf (rg IX) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot;

2. Partie de la subdivision numéro cent soixante-douze du lot originaire numéro onze C (ptie 11C-172) dans le rang Neuf (rg IX) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot; mesurant vingt-sept pieds (27 pi) dans ses lignes est et ouest et cent pieds de longueur dans ses lignes nord et sud; bornée au nord par le lot 11C-173, à l'est par la rue Appalaches (11C-5) à l'ouest par le lot 11A, rang 10, canton d'Ascot, et au sud par le résidu dudit lot 11C-172;

3. Partie du lot numéro onze A (ptie 11A) dans le rang Dix (rg X) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot, mieux décrite comme suit: commençant à un point dans la ligne de division du lot 11C-173, rang IX et du lot 11A, rang X, situé à une distance de vingt-cinq pieds et trois dixièmes de pieds (25,3 pi) au nord du coin sud-ouest du lot 11C-173 rang IX; de là, vers le sud suivant la ligne de division des lots 11C-173 et 11C-172 rang IX et du lot 11A, rang X, une distance de cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (52,3 pi); de là, en tournant à droite vers l'ouest en suivant une ligne parallèle au prolongement de la ligne nord du lot 11C-295, une distance de cent pieds (100 pi); de là, en tournant à droite parallèlement à la ligne est du lot 11A, rang IX, une distance de cinquante et un pieds et vingt-cinq centièmes de pied; de là, en tournant à droite vers l'est en ligne droite, une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point de départ; bornée à l'est par les lots 11C-172 et 11C-173, rang IX, au sud, à l'ouest et au nord par le résidu du lot 11A, rang X.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro 2474, des Appalaches, canton d'Ascot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 20 590,35 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 31 janvier 1985 39671

Fieri Facias de Bonis et de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001335-848
S. Saint-François 3092

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, QC, partie demanderesse, contre JEAN-MARC CÔTÉ, domicilié à R.R. no 1, rang 8, Saint-Fortunat, district de Saint-François, comté de Wolfe, partie défenderesse et parties mises en cause.

« Une terre située dans la municipalité de Saint-Fortunat dans le comté de Wolfe, composée:

1. De la moitié sud-est du lot numéro quatre (½ S.-E. 4) du Neuvième Rang (rg 9), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wolfestown, division d'enregistrement de Wolfe, contenant cent acres (100 ac) de terre en superficie, plus ou moins, bornée du côté sud-est par le lot numéro cinq du Neuvième Rang du cadastre du canton de Wolfestown ou au terrain de monsieur Marcel Côté ou représentants, au bout sud-ouest par le cordon entre les rangs Neuf et Dix du canton de Wolfestown, du côté nord-ouest par la demie nord-ouest dudit lot numéro quatre, des susdits rang et cadastre (½ N.-O. 4), dont une partie est ci-après décrite et appartient au présent emprunteur, et au bout nord-est par le lot numéro quatre B du Huitième Rang du cadastre du canton de Wolfestown.

2. D'une étendue de terre mesurant cinq arpents de largeur, plus ou moins, par la profondeur qu'il y a entre le chemin public qui traverse le Neuvième Rang du canton de Wolfestown et la ligne de division des Huitième et Neuvième Rangs du canton de Wolfestown, ladite étendue de terre étant connue et désignée comme faisant partie du lot numéro quatre (ptie 4) du Neuvième Rang (rg 9) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wolfestown, division d'enregistrement de Wolfe et étant comprise dans les bornes suivantes: au sud-ouest au chemin public susmentionné, d'un côté au nord-ouest au lot numéro trois du Neuvième Rang du cadastre du canton de Wolfestown, au nord-est à la ligne de division des Huitième et Neuvième Rangs du cadastre du canton de Wolfestown et enfin de l'autre côté au sud-est à l'immeuble décrit au numéro un (no 1) de la désignation des présentes.

3. D'une autre étendue de terre connue et désignée comme étant les lots numéros quatre A et quatre B (L. 4A et 4B) du Huitième Rang (rg 8) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wolfestown, division d'enregistrement de Wolfe. Distraction faite dudit lot numéro quatre B des susdits rang et cadastre, de l'emplacement appartenant aux commissaires d'école pour la municipalité de Saint-Fortunat, avec bâtisses et dépendances, ainsi que distraction faite sur ledit lot numéro quatre A, des susdits rang et cadastre, pour P.M. Partrige ou ses représentants, des mines et droits de mines de toutes sortes qu'il peut y avoir en et sur ledit lot, suivant les titres antérieurs. Le lot numéro quatre B des susdits rang et cadastre est sujet à un droit de passage en faveur des propriétaires de la partie du lot numéro trois (ptie 3) du Neuvième Rang (rg 9) dudit cadastre, située entre le chemin public qui traverse le Neuvième Rang et le cordon entre les Huitième et Neuvième Rangs, en hiver seulement, pour communiquer de cette partie du lot numéro trois, du rang Neuf dudit cadastre au chemin public entre les Septième et Huitième Rangs du canton de Wolfestown.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Biens meubles inclus: un (1) videur à silo Selomatic, modèle 224 b, année 1976; un (1) écureur Iberville + montée mobile, année 1974; équipement de tubulure pour 10 000 entailles et vacuum; deux (2) réservoirs; un (1) évaporateur Val Royal; poêle à finir. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est 23 364,25 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 25 janvier 1985 39664

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-001193-849
S. 3093

POULIN & FOLEY INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1581, rue Denault, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre CHARLES GARON, domicilié et résidant à R.R. 1, Katevale, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Stanstead, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent quatre-vingt-deux (ptie 1182) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton d'Hatley, division d'enregistrement de Stanstead. De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par le lot 1182 partie et vers le sud-est par le chemin public (lot 1182 ptie); mesurant cent soixante-quatorze pieds et sept dixièmes (174,7 pi) dans sa ligne vers le nord-est, trois cent cinq pieds et six dixièmes (305,6 pi) dans sa ligne vers le sud-est et deux cent soixante-six pieds et sept dixièmes (266,7 pi) dans sa ligne vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt-cinq mille sept cent cinquante et un pieds carrés (25 751 pi²), mesures anglaises. Le coin sùd-est de ladite partie de lot est situé à une distance de neuf cent soixante-seize pieds et neuf dixièmes (976,9 pi) d'une borne posée par monsieur Paul Eugène Côté, arpenteur-géomètre et désignée par la lettre A sur le plan accompagnant son procès-verbal de bornage enregistré à la division d'enregistrement de Stanstead, le 6 février 1969, sous le numéro 88131, cette distance est mesurée dans une direction formant un angle à droite de quatre-vingt-treize degrés, cinquante-huit minutes et quarante-neuf secondes (93°58′49″) avec la ligne nord-est de ladite partie de lot; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 15 800,00 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MER-

CREDI VINGTIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 29 janvier 1985 39665

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-05-000076-844
410-18-000023-84

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre LOUISE DÉSY HÉBERT, résidant au 233, rue Gauthier, Saint-Mathieu-du-Parc, défenderesse.

« Un emplacement composé comme suit:

I. Du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-deux (42-20) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Mathieu, division d'enregistrement de Shawinigan, tel que cadastré, Deuxième Rang, et

II. Un terrain de figure parallélogrammatique, connu et désigné au cadastre susdit comme étant une partie du lot 42-21, borné au nord-est par une partie du lot 42-21, au sud-est par une partie du lot 41, au sud-ouest par le lot 42-20 et au nord-ouest par une partie du lot 42-15 (rue Gauthier); mesurant au nord-est 78,3 pieds, au sud-est 40 pieds, au sud-ouest 68,3 et au nord-ouest 40 pieds; contenant une superficie de 2 731 pieds carrés, mesures anglaises, le tout tel que décrit dans un plan préparé par Jules Rochette, en date du 8 juin 1976; avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 233, rue Gauthier, Saint-Mathieu. »

La mise à prix est fixée à 12 678,02 $ ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 50 210,00 $, portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 24 janvier 1985 39672

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest certifie que l'avis de vente pour taxes des immeubles transmis par les municipalités du territoire de la M.R.C. fut publié au journal « L'Écho », les 15 et 22 janvier 1985.

La Sarre, le 1er février 1985

La secrétaire-trésorière,
39719 NICOLE BRETON, *avocate*

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique dans la salle de la MRC de La Côte-de-Gaspé au 92, Mgr-Ross, Gaspé, le jeudi 14 mars 1985 à dix heures, pour défaut de paiement des taxes, ont été publiés au journal « Le Pharillon » aux éditions des 15 et 22 janvier 1985, conformément à l'article 1027 du Code municipal du Québec.

Gaspé, le 28 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39666 HENRI PRESTON

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 14 mars 1985, pour défaut de paiement de

taxes ont été publiés au journal « L'Oeil régional », les 23 et 30 janvier 1985 et ce, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Beloeil, le 4 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
39759 PIERRE BÉLANGER

Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 17 avril 1985, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « Le Lac St-Jean », les 29 janvier 1985 et 5 février 1985, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Alma, le 5 février 1985.

Le secrétaire-trésorier,
39760 GUY GAGNON

Municipalité régionale de comté de Montmagny

Avis public est, par le présent, donné que j'ai publié au journal «Peuple-Courrier», les 16 et 23 janvier 1985, la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes et l'avis l'accompagnant, tel que prévu par l'article 730 du Code municipal.

Montmagny, le 31 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39695 BERNARD LÉTOURNEAU, *avocat*

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 14 mars 1985, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés au journal « Le Témiscamien », aux éditions des 16 et 23 janvier 1985, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Ville-Marie, le 24 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39673 DENIS CLERMONT

Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Avis public est, par les présentes, donné par F. Édouard Belliveau, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, corporation agissant aux droits de la corporation du comté de Vaudreuil et de la corporation du comté de Soulanges, conformément à l'article 730 du Code municipal, que la liste des immeubles à être vendus pour arrérages de taxes a été publiée au journal l'« Étoile de l'Outaouais — St-Laurent », les 17 et 24 janvier 1985.

Vaudreuil, le 25 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39667 F. ED. BELLIVEAU

Municipalité régionale de comté des Etchemins

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté des Etchemins, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 14 mars 1985, pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal «La Voix du Sud», les 22 et 29 janvier 1985, et de plus, publiés au journal «L'Éclaireur-Progrès», les 23 et 30 janvier 1985, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Sainte-Rose, le 1er février 1985

Le secrétaire-trésorier,
39696 GÉRALD FOURNIER

Municipalité régionale de comté des Moulins

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné Denis Leclerc, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour l'année 1984 pour les municipalités de La Plaine et de Saint-Louis-de-Terrebonne, a été publiée dans l'hebdomadaire « La Revue de Terrebonne », les 16 et 23 janvier 1985.

Terrebonne, le 29 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
39720 DENIS LECLERC

Errata

La caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Pins

Dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 19 janvier 1985, numéro 3, page 145, aux 5e, 6e et 7e lignes, il aurait fallu lire: changeant son nom en celui de « La caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Pins » au lieu de: changeant son nom en celui de « La Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Pins ».

Québec, le 30 janvier 1985

Le directeur des relations avec les institutions de dépôts,
ROGER LEQUY

35

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Prenez avis que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1981 09 12, à la page 9938 du numéro 37 aurait dû se lire comme suit: Prenez avis que les lettres patentes émises à « L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE » et dont le texte apparaît ci-dessous sont entrées en vigueur le 1981 06 10.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1158-7920

Gouvernement du Québec

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

Lettres patentes

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Enregistrées le 4 août 1981

Libro 1542

Folio 51

Le sous-registraire adjoint du Québec,
ANITA LAPOINTE

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront;

SALUT.

ATTENDU QUE l'article 37 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32) édicte ce qui suit:

« **37.** Le gouvernement peut autoriser le ministre à délivrer des lettres patentes à toute compagnie d'assurance constituée par une loi spéciale du Québec qui en fait la demande par requête:

a) pour remplacer les dispositions de sa charte par les dispositions correspondantes de la présente loi ou, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente loi, par celles de la partie II de la Loi sur les compagnies;

b) pour retrancher de sa charte toute disposition pour laquelle il n'existe aucune disposition correspondante dans la présente loi et dans la partie II de la Loi sur les compagnies.

Ces modifications par lettres patentes ont le même effet que si elles étaient faites par une loi. »

ATTENDU QUE l'article 38 de ladite loi édicte ce qui suit:

« **38.** La requête visée à l'article 37 doit être signée par le président ou le vice-président et par le secrétaire de la compagnie; elle ne peut être présentée au ministre que si

a) elle est appuyée d'un règlement approuvé par le vote d'au moins les deux tiers en valeur des actions représentées par les actionnaires présents à une assemblée convoquée à cette fin et par les deux tiers des assurés participant aux bénéfices qui y sont présents;

b) un avis résumant sommairement le contenu du règlement a été publié à la *Gazette officielle du Québec* au moins une semaine auparavant. »

ATTENDU QUE la compagnie « L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE » constituée en corporation par le chapitre 66 des lois de 1905, et transformée en une compagnie mutuelle d'assurance sur la vie conformément aux dispositions du chapitre 110 des lois de 1969, a présenté au ministre des Institutions financières et Coopératives une demande par voie de requête aux fins d'obtenir des lettres patentes visant à remplacer les dispositions de l'alinéa *a* de l'article 33 de sa charte par ce qui suit:

« *a)* de distribution aux propriétaires de contrats visés à l'article 23 toute partie qu'elle juge raisonnable des profits nets résultant de ses opérations relatives aux contrats visés à l'article 23 qui ne sont pas des contrats à prestations variables; »

et dans sa version anglaise:

« *a)* distribution to the owners of contracts contemplated in section 23 such portion as it deems reasonable of the net profits derived from its operations respecting the contracts contemplated in section 23 which are not variable benefit contracts; »

ATTENDU QUE toutes les formalités prévues par la loi ont été remplies;

ATTENDU QU'un décret autorisant le ministre des Institutions financières et Coopératives à délivrer les lettres patentes demandées a été dûment adopté, le 10 juin 1980, et porte le numéro 1598-81;

À CES CAUSES, le ministre des Institutions financières et Coopératives délivre les présentes lettres patentes à la compagnie « L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE » aux fins de remplacer l'alinéa *a* de l'article 33 de sa charte par le texte suivant:

« *a)* de distribution aux propriétaires de contrats visés à l'article 23 toute partie qu'elle juge raisonnable des profits nets résultant de ses opérations relatives aux contrats visés à l'article 23 qui ne sont par des contrats à prestations variables; »

et dans sa version anglaise:

« *a)* distribution to the owners of contracts contemplated in section 23 such portion as it deems reasonable of the net profits derived from its operations respecting the contracts contemplated in section 23 which are not variable benefit contracts; »

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes, et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province; Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Données en Notre hôtel du gouvernement à Québec, ce dixième jour de juin l'an grâce mil neuf cent quatre-vingt-un, et de Notre Règne le trentième.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
Par ordre, JEAN-MARIE BOUCHARD

Le sous-procureur général adjoint,
35 GERMAIN HALLEY

Avis public est donné par le shérif adjoint du district de Rimouski qu'une erreur s'est glissée dans la publication de l'avis de vente, dans le dossier ci-après nommé, en rapport avec le montant de la mise à prix et une nouvelle date de vente a dû être fixée.

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000038-844

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre 122009 CANADA INC., partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

Le montant de la mise à prix devra se lire comme suit: 32 153,00 $ plutôt que 74 916,00 $, et le tout devra être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, 4 février 1985 39753

Terrebonne

No 500-02-003996-829

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 19 janvier 1985, no 3 à la page 183, en ce qui concerne les noms des parties, on aurait dû y lire: INES IRENE GARCIA, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE SÉBASTIEN GARCIA, partie défenderesse.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 janvier 1985 34

Terrebonne

No 700-02-000978-842

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE contre LARRY GOODMAN. Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 19 janvier 1985, no 3, à la page 184, la désignation de l'immeuble aurait dû se lire comme suit:

« Un emplacement sis dans la municipalité de Saint-Hippolyte, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cent quatre-vingt-trois du lot originaire numéro dix (10-183) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, dans le Deuxième Rang, canton de Wexford; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 janvier 1985 39668

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE JONQUIÈRE INC. (*Délégation*) 624

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MRC D'ABITIBI-OUEST (*Prolongation du délai aux municipalités pour donner leur avis*) 624

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

BETTERAVES SUCRIÈRES (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 624
MAÏS-GRAIN (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 625

AVIS DIVERS

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SOREL INC. (*L.P.*) 626
COMITÉ LOISIRS ET SPORTS D'ANGLIERS (*L.P.*) 626
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 626
SOEURS SERVANTES DE NOTRE-DAME, REINE DU CLERGÉ (*Siège social*) 626
SUCCESSION FLORETTE LETENDRE (*Bénéfice d'inventaire*) 627
SUCCESSION GASTON GUILBERT (*Bénéfice d'inventaire*) 627
VILLE DE BEDFORD (*Rues et ruelles*) 627
VILLE DE GATINEAU (*S.I.D.A.C. place du marché de Gatineau Inc.*) 628
VILLE DE SHAWINIGAN (*Rachat d'obligations*) 628

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE CITÉ DE LA SANTÉ (*Dissolution*) 628
CAISSE POPULAIRE DE BEDFORD (*Fusion*) 628
CAISSE POPULAIRE DE VAL D'OR (*Dissolution*) 629
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DES PINS (*Changement de nom*) (*Erratum*) 699
CAISSE POPULAIRE LAURIER (*Fusion*) 629

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

David Ross 629
Donald Delphis Morin 630
Édouard Joseph Adrien Lucien Dubé 630
Gérard Rivard 630
Gino Maggio 630
Herbert Starr 630
Hewin Yam 630
Jason Yoke Jew 630
Jean Baptiste de Almeida 630
Jean Guy Cartier 630
Joseph Albert Pierre Damien Guay 631
Joseph Albert Roma René Martel 631
Joseph André Jean Aubé 631
Joseph Arthur Roland Allen Dugas 631
Joseph Cléophas Eudes Martin Simard 631
Joseph Hugues Sylvain Halley 631
Joseph Jean Larry Aubry 631
Joseph Jean-Marie Étienne Bujold 631
Joseph Lucien Robert Victor Alain Mercure 632
Joseph Marcel Robert Serge Mercure 632
Joseph Mastro 632
Joseph Phidelème Irénée Couture 632
Joseph Roger Réjean Maranda 632
Joseph Romuald Réal Côté 632
Justin Agostino Giordano 632
Kenney Gordon Kerr 632
Kevin Ping Chi Tse 632
Laura Marguerite Aurore Larin 633
Leslie Jyl Scott 633
Lillian Norma Julie Debranski 633
Line Marie Dunn 633
Lise Isabelle Côté 633
Mado Lauraine April 633
Marie Andrée Dionne 633
Marie Anita Paule Christine Froment 633
Marie Clémentine Stéphanie Bouchard 634
Marie Denise Fernande Pascale Morand 634
Marie Emma Thérèse Boucher 634
Marie Henriette Mathilda Martine Houde 634
Marie Imelda St-Pierre 634
Marie Isabelle Lucie Méthot 634
Marie Jo-Anne Gagnon 634
Marie Louise Marguerite Leclerc 634
Marie Lucette Françoise France Tremblay 634
Marie Martine Colette Bergeron 635
Marie Pauline Micheline Tremblay 635
Marie Pauline Sylvie Tremblay 635
Marie Rollande Diane Denechaud 635
Marie Rose Karole Michaud 635
Marie Ursule Rita Desrosiers 635
Marie Yvette Colette Ruel 635
Marie-Claude Daigle 635
Marilyne Simone Tanguay 636
Nadia Pandin 636
Paul Denis Fournier 636
Pauline Efthalia Maroulis 636
René Joseph Kosko 636
Samuel Abraham Colomay 636
Sean Mudrosky 636

DEMANDES

Alexandre Pierre Mouradian 636
Amérique Gentile 637
Claire Lavoie 637
Conrad Langlois 637
Danièle Dulac 637
Danny Chaisson 637
Elzéar Girard 637
Émilienne Bouvrette 637
Évelina Lagueux 637
Germain Carrier 638
Jean Marc Boutin 638
Jeannine Pozdena 638
Johanne Sylvie Raymond 638
Joseph Alfred Michael Baker 638
Joseph Denis 638
Joseph Marcel Pierre Vandal 638
Joseph Oscar Paul Rondeau 638
Joseph Ronald Michel Duchesneau 638
Juliette Girard 639
Kenneth Lawrence Katz 639

Lena Rebecca Schnider 639
Man Hung Cheng 639
Marie Alice Mamarbachi 639
Marie Julie Carmen Gagnon 639
Marie Laurette Yvette Milliard 639
Marie Sylvianne Dannis Gauthier 639
Marie-Anne Boutet 640
Michel Booth Fontaine 640
Nguyen Thi-Hong 640
Nicole Bouvrette 640
Nicole Mathieu 640
Paul Hardy 640
Raymond K.S. How Shun Cheong et Sébastien K.S. How Shun 640
Réjean Lapperrière 641
Rémi Cauchon 641
Richard Deschenaux 641
Rival Francoeur 641
Sauveur Gionet 641
Simon Omer Bénard 641
Suzanne Ste-Marie 641
Sylvia Trudy Clayton 641
Tania Lynne Pollock 642
Tracie Karyn Pollock 642
Trevor Andrew Pollock 642
Vasilios Glavas 642
Yvon Bureau 642

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 585

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 585

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 597

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 602

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 602

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 608

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 609
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SOREL INC. 626
COMITÉ LOISIRS ET SPORTS D'ANGLIERS 626

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 616

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 618

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 619

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 619

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 620

DISSOLUTION (Article 28) 621

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2310-7543 QUÉBEC INC. 642
2311-5140 QUÉBEC INC. 642
2315-9908 QUÉBEC INC. 643
ANIMATION AZUR INC. 643
ANTOINE MORIN & ASSOCIÉS INC. 643
BALADINO RESTAURANT INC. 643
BARNÉA ENTERPRISES LTD. 643
BÉCANCOURT DOCK & TERMINAL LIMITED 643
BLOC GENEST INC. 643
CANUS INVESTMENT CO. 644
CLUB SOCIAL LES HIRONDELLES DE CHÂTEAUGUAY 644
COLEG INC. 644
COMITÉ POUR L'AÉROPORT DE MASCOUCHE INC. 644
CONFECTION PLANTE INC. 644
DESSINOGRAPH INC. 644
DISTRIBUTEURS SOMACAN LTÉE 644
FERME PAUL ROY INC 645
FESTIVAL INTERNATIONAL DES PRODUITS DE L'ÉRABLE F I P E INC. 645
GÉRARD BÉLAND LTÉE 645
GÉRARD LAVOIE & FILS INC 645
LAITERIE LÉVEILLÉ INC. 645
LARRIVÉE RÉFRIGÉRATION INC 645
LAURENT BOURGUIGNON INC. 645
LE GROUPE SATELLITE UN INC. 645
LES ATELIERS P.A.T. INC. 646
LES CONSTRUCTIONS PENAN LTÉE 646
LES DÉBUSQUEURS DU LAC INC. 646
LES ENTREPRISES BARNÉA LTÉE 643
LES ENTREPRISES DALESO ET DALESO INC. 646
LES ENTREPRISES DE J. STEPHEN SAUVÉ LIMITÉE 646
LES ENTREPRISES S.D.B.B. INC. 646
LES IMMEUBLES NÉRON INC. 646
LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES LORAM LTÉE 647
LES PISCINES MODERNES INC. 647
LES SALONS C.F.G. INC. 647
MAGASIN PALAIS DU CADEAU INC. 647
MASSMO HOLDINGS LTD. 647
MEUBLES R. & R. INC. 647
MICHEL COUTURE ET ASSOCIÉS INC. 647
NAIMCO INC. 647
NORBERT AUTOMOBILE LTD. 648
NORBERT AUTOMOBILE LTÉE 648
P.A.T. MACHINE SHOP INC. 646
PEPIN & RATTÉ CENTRE DE SÉCURITÉ INC. 648
POLICIER DU DISTRICT 33 INC. 648
PRORAD INC. 648
RESTAURANT BALADINO INC. 643
RESTAURANT PAMMS LTÉE 648
SALAISON ST-JÉRÔME LTÉE 648
SIM TAILLEUR INC. 648
SOGEMOUNT INC. 648
TRANSPORT GÉRARD DION LTÉE 649
UNIMBEC INC. 649
YVES JEAN INC. 649

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 622

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 623

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Alfred Demers 649
James André Dacheux 649
Léopold Messier 649
Roland Frigon 650
Stephen Ward Cooke 650
Wilfrid Destroismaisons 650

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ROYER ENR. 623

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES ET DE CAUTIONNEMENTS GREAT LAKES LTÉE (*Demande de remboursement de cautionnement*) 650
EUGÈNE SKORUPSKI (*Annulation de certificat*) 650
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (*L.P.*) (*Erratum*) 699
MICHEL FERRON (*Suspension de certificat*) 651
MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC (*L.P.*) 651

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

MINES LEMOINE LIMITÉE (*Dissolution*) 651
TRAITEMENTS ANTIROUILLES M.S. DE LIMOILOU INC. (*Dissolution*) 651

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD (*Changement de nom*) 652
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE ROXTON POND (*Changement de nom*) 652
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS DE LAVALTRIE (*Demande de dissolution*) 652
VILLE DE WINDSOR (*Annexion*) 652

ÉDUCATION

DIVERS

COLLÈGE RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (*Annulation de la charte*) 653

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 653
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 653
BEAUPORT, PAROISSE
BEAUPORT, PAROISSE
BEAUPORT, PAROISSE
BERTHIER, PAROISSE
CHARLESBOURG, PAROISSE
CHERTSEY, CANTON
CHERTSEY, CANTON
CHICOUTIMI, PAROISSE
COTEAU-LANDING, VILLAGE
COWANSVILLE, VILLAGE
FIGUERY, CANTON
GRANBY, CANTON
GRANTHAM, CANTON
HOCHELAGA, VILLAGE
JONQUIÈRE, CANTON
LACHINE, PAROISSE
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE
LONGUE-POINTE, PAROISSE
LORANGER, CANTON
MIRABEL
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE)
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-MARIE)
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE)
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE
PARENT, CANTON
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE
POINTE-CLAIRE, PAROISSE
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-JEAN)
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER SAINT-JEAN)
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE
SAINT-CONSTANT, PAROISSE
SAINT-CONSTANT, PAROISSE
SAINT-ELZÉAR, PAROISSE
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, PAROISSE
SAINTE-FLORE, PAROISSE
SAINTE-FLORE, PAROISSE
SAINT-FRANÇOIS, PAROISSE
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE
SAINT-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, VILLE
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE
SAINT-HUBERT, PAROISSE
SAINT-HUBERT, PAROISSE
SAINT-HUBERT, PAROISSE
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE
SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE
SAINT-JOSEPH, PAROISSE
SAINTE-JULIE, PAROISSE
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE
SAINT-LAZARE, PAROISSE
SAINT-LIN, PAROISSE
SAINT-NICOLAS, PAROISSE
SAINT-NICOLAS, PAROISSE

SAINTE-MADELEINE, PAROISSE 668
SAINTE-MARGUERITE-DE-BLAIRFINDIE, PAROISSE 668
SAINTE-MARIE, PAROISSE 668
SAINTE-MARIE, PAROISSE 669
SAINT-POLYCARPE, PAROISSE 669
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 669
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 670
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 670
SOMERSET-SUD, MUNICIPALITÉ 670
SWEETSBURG, VILLAGE 670
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 670
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 671
WENTWORTH, CANTON 671
WICKHAM, CANTON 671

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Saint-Jean-sur-Richelieu* sur le territoire de la municipalité de L'Acadie 671
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Hamilton*, district électoral de Bonaventure 672

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VILLE DE BEAUPORT 673

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

VILLAGE DE SAINT-GEORGES 673
VILLE D'AMOS 674
VILLE D'ARTHABASKA 675
VILLE DE BOUCHERVILLE 676
VILLE DE CHARNY 676
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX 677
VILLE DE GASPÉ 678
VILLE DE HULL 679
VILLE DE LACHUTE 680
VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE 680
VILLE DE SHAWINIGAN 681

VENTES PAR SHÉRIF

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-LIGUORI AUTO PARTS INC. *ET AL.* 682
BEAULIEU c. ROBIDOUX 683
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAULT-AU-RÉCOLLET c. OUIMET *ET AL.* 683
HOUSEHOLD FINANCE CORPORATION OF CANADA c. GUILBAULT 684
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS c. BAZINET 685

MINGAN

LUSSIER c. LES FONDS NORDIC LTÉE 686

MONTMAGNY

ROCHEFORT *ET AL.* c. BÉDARD AUTOMOBILES LTÉE 687

MONTRÉAL

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. DÉCARIE *ET AL.* 688
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. LAPIERRE 689
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. SOCIÉTÉ COMMERCIALE SAUVÉ INC. 689
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SICARI 690
MEUNERIE PAUL TREMBLAY INC. c. NARDOLILLO 690
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. ANDRÉ STE-MARIE & FILS INC. *ET AL.* 690

QUÉBEC

CANAC MARQUIS c. LE GROUPE B.G.M.P. IMMOBILIER INC. 692

RICHELIEU

G.U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ c. MÉTIVIER 693

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. 122009 CANADA INC. (*Erratum*) 700

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LEMAY 694
LESSARD c. GUERTIN 694
MONTRÉAL TRUST c. GOTTOT *ET AL.* 695
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. CÔTÉ 695
POULIN & FOLEY INC. c. GARON 696

SAINT-MAURICE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DÉSY HÉBERT 697

TERREBONNE

GARCIA c. LES HÉRITIERS DE SÉBASTIEN GARCIA (*Erratum*) 700
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE c. GOODMAN (*Erratum*) 701

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

MRC D'ABITIBI-OUEST 697
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ 697
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU 697
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST 698
MRC DE MONTMAGNY 698
MRC DE TÉMISCAMINGUE 698
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES 698
MRC DES ETCHEMINS 698
MRC DES MOULINS 698